



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE – ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

COMPTE-RENDU DÉTAILLÉ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FÉVRIER 2022

L'an deux mille vingt et un, le quatorze février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre GARZON, Maire. La séance est ouverte à 19 heures 03.

PRÉSENTS :

M. GARZON, Mme LEYDIER, M. CHASTAGNAC, Mme GANDAIS, M. WEBER, Mme LAMBILLIOTTE, M. ACHOURI, Mme MANTION, M. LAFON, M. SAADI, M. ASSOGBA, Mme MOROT, Mme MORIN, M. DU SOUICH, M. DUBOC, M. PLUSQUELLEC, M. OUAHRANI, Mme BAKOUR, M. LIPIETZ, Mme TAILLE-POLIAN, , Mme ETTORI, Mme CASEL, M. BOUNEGTA, Mme ESCLANGON, Mme DA SILVA, Mme OUCHARD, M. TOUNKARA ;

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme ABDOURAHAMANE	par Mme MOROT
M. SOFI	par M. DUBOC
Mme KADRI	par Mme LEYDIER
M. BULCOURT	par M. ACHOURI
Mme BRIENZA	par M. ASSOGBA
Mme MUNOZ	par Mme BAKOUR
M. MEYNE	par M. LAFON
Mme KACIMI	par M. PLUSQUELLEC
Mme BELLIN	par M. CHASTAGNAC
Mme PASQUET	par Mme TAILLE-POLIAN
M. PARRA RAMIREZ	par M. WEBER
Mme REKRIS	par M. DU SOUICH
M. ÖZTORUN	par M. CHASTAGNAC
M. COIS	par M. DU SOUICH
M. MIMRAN	par M. TOUNKARA

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. RAMOS, Mme ARLE, M. BADEL ;

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Monsieur Ahcène SAADI a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

Ordre du jour

Ordre du jour	1
Compte rendu de la séance précédente	4
Liste des décisions prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.....	4
1. Rapport n° 1-1290 : Rapport de présentation des actions entreprises à la suite des observations de la Chambre régionale des comptes	5
2. Rapport n° 2-1269 : Fixation des taux d'imposition 2022	8
3. Rapport n° 3-1271 : Vote du budget primitif 2022 – Budget principal de la Ville	8
4. Rapport n°4-1270 : Vote du budget primitif annexe FLOBAIL 2022	23
5. Rapport n° 5-1224 : Approbation du protocole quadripartite (Ville de Villejuif, établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre, Polylogis, SADEV 94) du projet « Alexandre-Dumas »	24
6. RAPPORT N° 6 – 1285 : Demande d'autorisation de signature de la demande de permis de construire 50 avenue Salvador ALLENDE pour l'installation d'un bâtiment modulaire pour la création d'une maison France service et aménagement d'un tiers lieu	28
7. RAPPORT N°7 – 1306 : Modification des représentants de la mission consultative du service des sports	29
8. RAPPORT N° 8-1309 : Subvention 2022 aux associations et clubs sportifs et conventions d'objectif pour la saison sportive 2022/2024	29
9. RAPPORT N° 9-1228 : Conventions d'Objectifs et de Financements entre la CAF et la direction de la jeunesse et des sports	30
10. RAPPORT N°10-1280 : Demande d'autorisation de signature de la demande de permis de construire pour la construction de trois terrains de tennis provisoires et locaux annexes fonctionnels	32
11. RAPPORT N°11-1190 : Convention de mise à disposition anticipée de parcelles à usage de voirie entre la SCCV PAUL GUIRAUD et la Commune de Villejuif.....	34
12. RAPPORT N° 12-1158 : Rémunération des agents mobilisés pour les opérations de recensement	35
13. RAPPORT N° 13-1220 : Approbation du plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées du CD94.....	35
14. RAPPORT N° 14 – 1219 : Garantie d'emprunt RAPT Habitat – 2, 4, 6, 8 rue du Docteur Anthomarchi	36
15. RAPPORT N° 15 – 1226 : Attribution d'une subvention au théâtre Romain-Rolland pour une aide à la création artistique, à l'éducation artistique et culturelle et à l'organisation d'un festival des arts de la rue en septembre 2022	36
16. RAPPORT N° 12 -1621 : Classement dans le domaine public routier communal de la parcelle cadastrée section I numéro 116, impasse Octave Mirbeau à Villejuif	37
17. RAPPORT N° 17 – 1248 : Modification de la sectorisation scolaire du secteur sud-ouest de la Ville, pour les écoles Hautes-Bruyères, M. Cachin, R. Lebon, K. Marx, F. Pelloutier	37
18. RAPPORT N° 18 – 1238 : Sollicitation de l'Établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre pour la mise en place d'une convention d'action foncière avec SAF 94 pour le périmètre « Lilas-Stalingrad ».....	38
19. RAPPORT N°19 – 1231 : Création d'une commission paritaire consultative pour l'attribution des subventions d'aide aux projets de plus de 600 euros, hors mouvement sportif	39
20. RAPPORT N° 20 – 1315 : Subventions allouées au mouvement associatif aux titres du fonctionnement et de l'aide aux projets.....	40
21. RAPPORT N° 21 – 1244 : Convention pour obtention du label Centre Municipal de Santé Universitaire pour le CDS Pierre Rouquès.....	40
22. RAPPORT N° 22 – 1258 : Approbation d'une convention d'action foncière entre le SAF 94 et la ville de Villejuif pour le périmètre « Gagarine » et autorisation donnée à Monsieur le Maire de la signer ...	41
23. RAPPORT N°23-1257 : Approbation d'une convention de mise à disposition temporaire du domaine du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) et autorisation donnée à M. le Maire de la signer.	42
24. RAPPORT N° 24-1254 Approbation d'un avenant à la convention d'intervention foncière entre l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune de Villejuif et l'Établissement Public Territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre et autorisation donnée à M. le Maire de la signer.	43

25.	Rapport n° 25-1251 : Approbation d'un contrat de relance de logements entre l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre et les communes volontaires et autorisation donnée à M. le Maire de le signer	43
26.	RAPPORT N°27-1272 : Convention relative aux modalités de coopération entre l'association Paul-Guinot et le CMS.....	46
27.	RAPPORT N° 26-1263 : Adhésion à la coopérative foncière francilienne	47
	Monsieur LAFON.....	47
28.	Rapport 28-1252 : Convention de partenariat avec l'association CAP'ECOUTE JEUNES	48
29.	Rapport n°29-1287 : Convention d'accueil des ambassadeurs des droits de l'enfant en collaboration avec les défenseurs des droits.....	49
30.	Rapport 30-1308 : Convention Fonds Publics et Territoires entre la Caisse d'allocations familiales du Val de Marne et la ville de Villejuif relative à l'accueil des enfants en situation de handicap.	50
31.	Rapport 31-1281 : Attribution d'une subvention pour l'année 2022 au Centre communal d'action sociale	50
32.	Rapports N°32 : Démolition de la propriété communale du 10, rue Emile Zola – Autorisation de signature de la demande de permis de démolir, N°33 Démolition de la propriété communale du 48, sentier Benoît Malon – Demande d'autorisation de signature de la demande de permis de démolir et N°34 Démolition de la propriété communale du 18, rue du Lion d'Or – Demande d'autorisation de signature de la demande de permis de démolir	52
35.	Rapport N°35-1273 : Plan de formation pour 2022 et 2023	53
36.	Rapport N°36-1255 : Création de postes.....	53
37.	Rapport N°37-1300 : Emplois fonctionnels de la commune.....	55
38.	Rapport N°38-1274 : Modification du règlement intérieur.....	55
39.	Rapport N°39-1303 : Composition des commissions municipales	56
40.	Rapport n°40-1321 : Vœu pour la défense des AESH	56

L'an deux mille vingt et un, le quatorze février, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Garzon, Maire.

La séance est ouverte à 19 heures 03.

Monsieur le Maire

Le nombre d'élus présents est réduit en application du pouvoir donné par la loi depuis le début de la crise de la pandémie, qui permet d'abaisser le quorum de notre assemblée. Nous approchons désormais de la fin de la cinquième vague, mais la décrue contaminera à peu près autant de personnes que pendant la crue, ce qui fait encore beaucoup de monde. Pour ce Conseil municipal, nous avons donc demandé aux groupes de réduire leur présence à la moitié de leurs élus. Je vous invite donc à vous espacer dans la salle.

La démission de M. LE BOHELLEC et la création de nouveaux groupes par la minorité de notre Conseil municipal engendre par ailleurs quelques réorganisations du plan de table, afin qu'ils puissent siéger côte à côte.

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur SAADI est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire

Je vous invite à constater les documents présentés sur table :

- les conventions de subvention des sports ;
- la modification de la composition de la commission mixte des sports, avec l'ajout d'un suppléant, M. SAADI, et de la commission mixte paritaire Vie associative ;
- la composition des élus des commissions municipales ;
- les annexes ajoutées à la convention quadripartite relative au dossier d'approbation du protocole entre la Ville de Villejuif, l'établissement public territorial Grand Orly-Seine-Bièvre, Polylogis, LegiRep et Sadev 94 concernant le projet dit « Alexandre-Dumas ».

Il n'y a pas de modification de l'ordre du jour. La séance peut donc être ouverte.

Compte rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire

Y a-t-il des observations ?

Madame OUCHARD

Le « BOP 147 », auquel je fais référence, est mal orthographié sur le compte rendu. Je vous communiquerai la page ultérieurement.

Monsieur ACHOURI

En page 37, il convient d'écrire « crier au loup » et en page 33, la dernière phrase fait suite à une interpellation de Mme ESCLANGON.

Monsieur le Maire

Nous intégrerons les modifications proposées.

Madame OUCHARD

La modification concerne la page 47 du compte rendu. J'indique que « les associations peuvent avoir droit aux subventions issues du BOP 147 ».

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Liste des décisions prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations à formuler ? Aucune observation n'a été faite lors des commissions.

Madame ESCLANGON

Concernant la décision 009-2022, le matériel de cardio-training, pour 48 000 euros renouvelables trois fois, est-il destiné à la salle de musculation de la Halle des sports ?

Monsieur le Maire

C'est effectivement le cas. Je vous invite encore une fois à communiquer vos questions à la réception des dossiers, pour pouvoir apporter des réponses précises.

1. Rapport n° 1-1290 : Rapport de présentation des actions entreprises à la suite des observations de la Chambre régionale des comptes

Monsieur le Maire

Le 2 février 2021, le Conseil municipal a pris acte du rapport établi par la Chambre régionale des comptes concernant la gestion de la Ville de Villejuif de 2014 à 2019. Ce rapport, qui pointait des incohérences et la mauvaise gestion de cette période, a permis d'identifier une série d'irrégularités de l'ancienne mandature, avec sept rappels au droit et trois recommandations.

Sur les sept rappels au droit, trois ont été suivis de régularisations par la collectivité :

- l'absence de dotations aux provisions pour risques a été corrigée au BP 2021 par l'inscription de provisions pour 400 000 euros ;
- l'absence de mise à disposition des personnels communaux de l'établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre a été corrigée par la délibération 132-2020 ;
- l'absence de délibération concernant les emplois fonctionnels a été corrigée par la délibération du 14 février.

Un quatrième rappel au droit datant du rapport de 2014, que la municipalité précédente n'a pas mis en œuvre, a également été corrigé. Les créances des titres des exercices antérieurs à 1984 ont été inscrites au BP 2021 pour un montant annuel de 100 000 euros.

Au regard du recrutement des contractuels, le rapport soulignait que « la Ville ne respecte pas systématiquement les règles de publicité qui s'y attachent ou ne produit pas les justificatifs », puisque sur 40 dossiers examinés, 24 ne faisaient état d'aucune forme de sélection. En conséquence, la Ville a systématiquement publié les annonces de recrutement, organisé des jurys sous pilotage de la Direction des ressources humaines et clarifié son processus de recrutement.

Les rappels au droit n° 5, 6 et 7 concernaient le temps de travail des agents de la collectivité, au regard des 1 607 heures, des autorisations spéciales d'absence et de l'automatisation du décompte du temps de travail. Ces trois points résonnent avec la loi de Transformation de la fonction publique du 6 août 2019 sur les 1 607 heures. Je me suis exprimé la semaine dernière sur le sujet par voie de communiqué de presse, puisque l'Etat vient d'assigner notre Commune en justice, comme bon nombre d'autres villes. Je suis opposé à cette méthode sur le fond et sur la forme, la décision de judiciaire ce sujet ne correspondant pas à ma conception du dialogue, indispensable entre l'Etat et les collectivités dans une République dite décentralisée. Elle n'est d'ailleurs pas la règle commune, puisque le non-respect de la loi SRU sur l'obligation de construction de logements sociaux, plus de deux décennies après son adoption, ne provoque pas les mêmes poursuites pour les communes hors la loi. Elle contrevient à la libre administration des collectivités territoriales et elle est injuste pour les agents de nos communes.

Nous avons engagé une concertation afin de développer et adapter notre service public communal, sans dogmatisme, en construisant des réponses aux besoins et exigences d'équité des Villejuifois. C'est dans cet état d'esprit que je poursuivrai le travail jusqu'au Conseil municipal du 10 mai, qui nous permettra, en concertation avec les agents et leurs organisations représentatives, d'engager la réorganisation du service public. Nous serons amenés à témoigner le 24 février prochain devant le tribunal pour défendre notre position.

Madame ESCLANGON

Lorsque nous sommes intervenus en septembre 2020 sur un rapport relatif au paiement des heures supplémentaires, vous nous avez assurés de sa mise en place, en précisant qu'il vous fallait quelques mois. Or vous vous êtes volontairement mis en position de frondeurs. Je rappelle que les 1 607 heures correspondent à 35 heures par semaine. Nous ne comprenons pas la difficulté, dans un Etat de droit, de se conformer à la loi. Vous avez le droit d'exprimer votre opposition à cette loi, mais je ne comprends pas que vous puissiez être assigné au tribunal par l'État. Les communes qui ne respectent pas la loi SRU, qui doivent payer des amendes monumentales, sont assujetties aux mêmes contraintes.

En septembre 2020, nous avons voté un rapport pour le paiement des heures supplémentaires. En conséquence, les contribuables payent déjà les 1 607 heures pour le salaire des agents territoriaux, et nous repayons une nouvelle fois des heures supplémentaires au-delà des 1 540 heures annuelles. La municipalité doit rendre des comptes aux contribuables dans ce domaine. J'espère que la Ville de Villejuif ne sera pas assujettie à des amendes sur ce sujet.

Monsieur WEBER

Il est important de prendre au sérieux les signalements de la Chambre régionale des comptes. Nous sommes donc attentifs aux mesures prises pour y répondre.

Sur les 1 607 heures, s'agissant d'un « dont acte », j'y reviendrai ultérieurement.

La Chambre régionale des comptes a assorti son rapport de trois recommandations qui me paraissent également importantes. En tant que président de la commission d'appel d'offres, je souhaite pointer la troisième recommandation : « Mettre en place une nomenclature des achats, ainsi qu'un guide des procédures de la commande publique, afin de sécuriser les achats hors marchés. » Il reste encore beaucoup de chemin pour mettre en œuvre cette recommandation, notamment parce que notre municipalité a manqué de responsable du service de la commande publique pendant au moins six mois en 2021. Il est important qu'elle le soit en 2022, dans la confiance et le travail collectif entre les élus et l'administration.

Madame OUCHARD

J'ai été présidente du CT pendant environ trois ans et demi. Nous avons trouvé dans cette collectivité territoriale des *process* de recrutement qui questionnaient, la quotité travail n'était pas appliquée, en l'absence d'une annualisation des plannings, et rien n'était mis en place pour les demandes d'achat. Nous avons appliqué le E-Congés les deux dernières années de la mandature, mais nous n'avions aucune trace des congés annuels, alors que certains agents prenaient plus de

30 CA, sous la gouverne des triptyques « carbone » qui disparaissaient et qui n'étaient jamais acheminés à la Direction des ressources humaines. Il est donc facile de pointer du doigt l'ex-maire sortant, voire ceux qui ont travaillé sous sa gouvernance, puisque la collectivité territoriale n'assurait même pas le minimum du fonctionnement normal.

Monsieur le Maire

Je rappelle pour la clarté du débat que la discussion porte sur des recommandations et des rappels à la loi de la Chambre régionale des comptes. Il s'agit de vous prononcer sur ses conclusions et les mesures correspondantes qui sont mises en œuvre. Vos remarques pourront néanmoins enrichir le point de vue de la CRC.

Mme ESCLANGON a contourné avec beaucoup de subtilité l'objet du rapport pour évoquer les 1 607 heures, que j'assume pleinement car j'en fais un objet politique. A l'heure où les gains de productivité continuent d'exploser, la marche normale de l'humanité devrait être celle de la réduction du temps de travail et non de son augmentation. On ne peut applaudir les fonctionnaires qui faisaient partie des « premiers de corvée », nos aides-soignantes et infirmiers, nos cantonniers, nos services d'accueil, nos puéricultrices, qui exercent un travail pénible tout au long de l'année et qui ont été mis à contribution encore plus fortement durant la crise, pour les oublier ensuite et contribuer à aggraver la situation de ces métiers.

La libre administration des collectivités est un vrai sujet. Je ne partage pas votre vision très centralisée de l'Etat, qui semble par ailleurs moins soucieux de faire respecter le droit du côté des entreprises privées que des collectivités locales. Je ne conteste pas la loi, mais je constate qu'elle est plus souple pour le privé que pour le public sur l'aménagement de l'activité et l'organisation du travail, pourtant essentielle à la bonne activité du service public. En outre, si vous souhaitiez vraiment mettre en œuvre ces dispositions, vous aviez tout un mandat pour le faire.

Madame TAILLE-POLIAN

Tous les ans, des fonctionnaires sont déclarés inaptes sur leur poste de travail parce qu'ils exercent des métiers pénibles. Personne n'a jamais demandé aux agents de travailler davantage sans rémunération supplémentaire. Le contrat de travail engage sur un certain nombre d'heures et une certaine rémunération. Le dialogue social doit en outre être respecté sans brutalité. Je souscris totalement aux propos de Monsieur le Maire sur le temps de travail. Le réduire et le partager est préférable à pointer du doigt les fonctionnaires, comme s'ils étaient responsables de tous les maux, alors qu'ils sont au chevet de notre société quand elle est en difficulté. Cela fait plus de dix ans qu'il n'y a pas eu de revalorisation salariale, avec le gel du point d'indice.

Enfin, Madame ESCLANGON, les amendes sont si « monumentales » que les villes préfèrent les payer plutôt que de construire du logement public. Si elles étaient vraiment « monumentales », ces villes auraient peut-être été obligées de faire le nécessaire au lieu de préserver l'entre-soi, préférant payer que d'accueillir des gens en difficulté.

Intervention hors micro inaudible de M. BOUNEGTA.

C'est donc une volonté idéologique de leur part de ne pas accueillir des populations de toute origine et avec des moyens divers. Je regrette leur choix de ségrégation, et je serais très favorable à ce que les amendes soient vraiment monumentales, pour faire cesser ces politiques de séparatisme social.

Le Conseil municipal prend acte du rapport.

2. Rapport n° 2-1269 : Fixation des taux d'imposition 2022

Monsieur ACHOURI

La municipalité a décidé de reconduire en 2022 les taux de fiscalité directe locale. C'est la dernière année de la réforme sur la taxe d'habitation, payée encore par 25 % de notre population.

Les taux de fiscalité directe pour 2022 seront les suivants :

- 38,59 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 67,49 % pour la taxe sur propriétés non bâties.

Monsieur WEBER

Nous nous félicitons de l'absence d'augmentation de cet impôt injuste, car non redistributif et ne tenant pas compte des revenus, alors que les bases augmentent de 2,8 % au niveau national. Nos concitoyens verront donc quand même augmenter leur taxe foncière.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés

Adoptée à 42 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

3. Rapport n° 3-1271 : Vote du budget primitif 2022 – Budget principal de la Ville

Monsieur ACHOURI

Le projet de budget est marqué par les conséquences macro-économiques liées à une crise sanitaire persistante et à l'évolution importante de l'inflation.

Ce budget, le premier pleinement réalisé et maîtrisé par notre majorité, est conforme à nos choix et il répond à l'ensemble de nos engagements. Il a été construit de façon à empêcher toute dépense ou recette « oubliée », avec des enveloppes minorées artificiellement ou des prévisions de recettes surévaluées, afin de garantir la bonne utilisation des deniers publics et la possibilité ouverte à tout citoyen d'en vérifier le bon usage.

Ce budget a été élaboré en pleine conscience du contexte particulier et incertain auquel nous sommes confrontés. La situation économique et sanitaire nationale, qui perdure, interroge sur la croissance, l'évolution des taux d'intérêt et le pouvoir d'achat des ménages. De plus, les

conséquences de la reprise importante de l'inflation pour les finances de la collectivité et sur les impacts sur les populations ne sont pas maîtrisées.

Nos priorités sont les suivantes :

- le déploiement des engagements annoncés dans le programme municipal ;
- le renouvellement des pratiques au service des objectifs de la mandature : développement des pratiques citoyennes, prise en compte de nos concitoyens en situation de handicap, diversité de la politique solidaire de la Ville et renforcement du service public local.

Le budget sera offensif. Les priorités visées traduisent notre volonté d'assurer le bon déroulement de notre programme et la réalisation de nos engagements. Pour rappel, 51 engagements pris en 2021 sur les 79 annoncés et 80 % des investissements sont engagés. L'année 2022 est marquée par le renforcement des pratiques transversales au sein des services municipaux, permettant de mobiliser plusieurs directions et actions au service des objectifs politiques de cette mandature.

Le renouvellement des pratiques citoyennes et du budget participatif aidera à relancer les conseils citoyens et de quartier. Dans le domaine du handicap, chaque délégation porte une attention particulière aux personnes à mobilité réduite, comme le montre le lancement des Assises de la mobilité. Des solutions devront être trouvées au regard de la désertification médicale subie par notre ville, comme beaucoup d'autres. Dans le domaine social, nous augmentons les capacités d'intervention des services pour accompagner ceux qui en ont le plus besoin, en combattant notamment l'isolement des retraités.

Des actions bénéfiques sont prévues pour la transition écologique, incluant des investissements dans le respect du développement durable, des îlots de fraîcheur, l'expérimentation issue des Assises de la mobilité, des moyens de déplacement et de télétravail pour les agents communaux et l'engagement d'actions emblématiques.

Le vote du budget est un moment important pour observer l'impact sur l'environnement des actions que la collectivité va engager. Sans construire pour le moment un véritable « budget vert », nous sommes offensifs sur les enjeux de la transition écologique en visant l'objectif de rendre plus verte notre Ville, à travers des interventions d'ampleur dans les parcs, l'aménagement des cours d'écoles, la réalisation des nouveaux îlots de fraîcheur dans les quartiers, la plantation de nouveaux arbres et des crédits d'acquisition foncières fléchés. Nous poursuivons la réflexion pour réduire la place de la voiture, en continuité des Assises de la mobilité.

Nous investissons durablement dans l'accompagnement des agents communaux dans la pratique du télétravail et la diversification des moyens de déplacement professionnel.

Nous pouvons citer quelques actions emblématiques du budget 2022 :

- le maintien *a minima* du centre de vaccination au premier semestre ;
- la poursuite de notre politique de prévention et de sécurité par la création de la brigade « Cadre de vie » et l'installation de médiateurs dès ce premier semestre ;
- la mise en œuvre du plan d'actions en faveur de l'égalité femmes-hommes ;

- l'aménagement de la Maison des arts martiaux, pour une ouverture du Dojo en septembre 2022 ;
- la réalisation de nouveaux projets culturels hors les murs.

En synthèse des orientations budgétaires, nous pouvons signaler les éléments suivants :

- pas d'augmentation de la fiscalité ;
- report après l'été de la refonte de la politique tarifaire et des quotients familiaux ;
- augmentation de 1,5 % de la masse salariale ;
- revalorisation de 2,5 % des crédits dévolus au fonctionnement des services ;
- objectif de 20 % de cofinancement des dépenses d'investissement.

Les orientations budgétaires issues du débat en Conseil municipal de décembre 2021 incluent l'absence d'augmentation de la fiscalité en 2022 et des tarifs des prestations payés par les usagers au premier semestre, l'augmentation de la masse salariale, la revalorisation des crédits dévolus au fonctionnement des services municipaux et la recherche de cofinancements pour les dépenses d'investissement.

Au regard des grands équilibres budgétaires, l'épargne brute s'élève à 11,6 millions d'euros et la capacité de désendettement s'établit à 9,23 années à fin 2022. Toutes sections confondues, le projet de budget en mouvement réel atteint ainsi 124,3 millions d'euros. La section de fonctionnement permet de dégager une épargne brute en progression de 1,5 million d'euros par rapport à 2021 et le désendettement se poursuit par la maîtrise du recours à l'emprunt.

Concernant les recettes réelles de fonctionnement, la dotation et la participation aux subventions s'établissent à 14,8 millions d'euros, en augmentation de 14 %, et le produit des services atteint 5,9 millions d'euros, en augmentation de 6 %. Les autres produits, à hauteur de 3,1 millions d'euros, connaissent une augmentation de 3 % et les impôts et taxes représentent 79,4 millions d'euros.

L'augmentation des recettes réelles de fonctionnement, à hauteur de 103,2 millions d'euros contre 98,6 millions d'euros en 2021, résulte pour l'essentiel de l'attractivité de la ville, qui se traduit par une progression des ressources fiscales, avec des taxes additionnelles aux droits de mutation, des recettes de stationnement payant, de la taxe de séjour et des droits de voirie.

La fiscalité directe, dont le produit attendu s'élève à 51,3 millions d'euros, connaît une évolution de 2,8 % par rapport au budget primitif 2021. Nous intégrons les projets de livraison de logements et la revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité annoncée par le gouvernement en décembre 2021, afin de tenir compte de l'évolution importante de l'inflation. La Ville peut ainsi escompter percevoir 1,4 million d'euros de fiscalité supplémentaire. L'année 2022 marquera l'aboutissement de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Si la Ville perçoit de la part de l'Etat une compensation couvrant la totalité de ces exonérations, cette réforme prive les édiles locaux d'un pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs compétences et porte préjudice au principe, pourtant garanti par la Constitution, de la libre administration des collectivités par des conseils élus.

Concernant les dépenses réelles de fonctionnement, les autres charges représentent 20,4 millions d'euros et les charges financières augmentent de 3 %. Les contributions, participations et subventions s'établissent à 16 millions d'euros et les charges de personnel, à 52,4 millions d'euros. Au total, ces charges s'établissent à 91,6 millions d'euros, contre 90,3 millions en 2021, soit une augmentation de 1,5 %. Cette augmentation prudente, dans un contexte où les impacts durables de l'inflation sont difficiles à apprécier, devra faire l'objet d'une attention particulière sur les coûts des prestations et des achats pour maîtriser l'objectif.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- les charges de personnel : 52,4 millions d'euros ;
- les charges à caractère général : 18,8 millions d'euros ;
- les contributions, participations et subventions : 16 millions d'euros, dont 1,37 million au CCAS (+9,6 %) et 1,5 million au mouvement associatif local.

Les charges de personnel sont constituées des salaires, des retraites, de la formation et des versements d'indemnités de transport et de moyens pour accompagner les situations de handicap et de maintien dans l'emploi. Elles incluent également l'aide sociale et la déprécarisation des agents. Remettre un service public de proximité de qualité dans la ville passe par un recrutement offensif et efficace et par un vrai plan de formation pour les agents.

Les charges à caractère général, qui constituent les moyens alloués aux services, augmentent de 4,62 % par rapport à 2021.

Le poste des contributions, participations et subventions correspond aux versements effectués par la Ville au titre des contributions à divers organismes, des participations et contributions syndicales, des subventions à des organismes publics et aux associations. Elles se décomposent principalement en deux grandes masses : le versement à l'établissement public territorial du Grand Orly-Seine Bièvre, au titre du FCCT pour 11 millions d'euros, et les contributions aux établissements publics et le versement des subventions aux associations, pour 5 millions d'euros.

Ces subventions se décomposent comme suit :

- CCAS : 1,37 million d'euros ;
- Syndicat informatique SIIM 94 : 0,67 million d'euros ;
- contingent incendie : 1 million d'euros ;
- organismes de droit privé : 1,5 million d'euros.

Les dépenses de fonctionnement des services à la population incluent l'aménagement des espaces publics et l'entretien du patrimoine (15,3 millions d'euros), la jeunesse et les sports (4,8 millions d'euros), l'éducation et la petite enfance (26,9 millions d'euros), la culture et le numérique (6,1 millions d'euros), la sécurité et la médiation (2,8 millions d'euros), l'action sociale et la santé (6,9 millions d'euros), la vie des quartiers, la communication et l'événementiel (5,3 millions d'euros).

Le budget réel d'investissement en remboursement du capital de la dette est proposé à 22,9 millions d'euros, dont 17,8 millions pour de nouvelles dépenses d'équipements en 2022, soit une hausse de plus de 40,7 % par rapport au budget primitif 2021.

Le programme d'équipements inclut les moyens pour mener les études nécessaires à la définition de la programmation pluriannuelle des projets d'équipements arrêtés pour le mandat. En l'attente de cet engagement, un effort significatif sera engagé pour réaliser les travaux de remise à niveau et d'entretien courant de notre patrimoine, depuis trop longtemps délaissé au profit de la réalisation de nouveaux équipements. Il sera consacré à l'entretien du patrimoine, à la dotation du service public local de moyens d'agir efficacement et à l'achèvement ou poursuite des opérations engagées.

Avec une grande satisfaction, nous sommes en mesure d'annoncer une opération majeure pour notre commune, attendue depuis de longue date, à savoir le lancement de la rénovation du boulevard Chastenet-de-Géry, pour la remise en route de la ligne 131. De nombreuses études seront réalisées pour préfigurer de nouveaux projets, tels que la réhabilitation du parc Ambroise-Croizat, la réfection d'un terrain de grands jeux, la ferme urbaine, la future maison pour tous et des cours oasis, mais aussi pour engager des actions dans le domaine de l'environnement, la restauration scolaire, la revitalisation du commerce et la mobilité.

Par secteur, les dépenses d'investissement se décomposent comme suit :

- subventions d'équipements : 1,8 million d'euros ;
- acquisitions : 2 millions d'euros ;
- études prospectives : 1,3 million d'euros ;
- espaces verts, espaces publics et voiries : 2,2 millions d'euros ;
- construction d'équipements sportifs : 2,9 millions d'euros ;
- travaux d'accessibilité : 1,9 million d'euros ;
- travaux d'entretien du patrimoine et des équipements des services : 10,8 millions d'euros.

Les principales dépenses d'équipements sont constituées par les travaux de quotidien et d'équipement des services pour 10,8 millions d'euros, dont :

- 1,3 million d'euros pour des travaux de réfection des voiries et des espaces verts ;
- 1,6 million d'euros pour des travaux d'entretien des écoles ;
- 5,8 millions pour les équipements et divers travaux d'aménagement, tels que le tiers-lieu pour développer de nouveaux services de proximité, avec une quatrième mairie annexe sur un quartier délaissé depuis des décennies.

La poursuite des travaux de mise en conformité des équipements, pour 1,9 million d'euros, concernera cette année des écoles et des équipements sportifs et culturels. Les 2,9 millions d'euros pour la construction d'équipements sportifs seront consacrés aux aménagements de la Maison des arts martiaux (1,3 million d'euros), et à la réalisation d'un nouvel équipement de grande qualité afin

de restituer les terrains de tennis absorbés par le projet Campus Grand-Parc. Le réaménagement de parcs, d'espaces publics et de voiries est prévu par une dépense de 2,2 millions d'euros.

Les études prospectives permettront de préciser et préfigurer les projets de la mandature. Elles porteront sur les mobilités et le stationnement, l'aménagement des offices de la restauration scolaire pour la mise en œuvre du zéro plastique, la réalisation de nouvelles cours oasis, la réhabilitation du parc Ambroise-Croizat, la charte de l'habitat et la charte pour les commerces, la préfiguration de la future MPT et de la ferme urbaine, la réhabilitation des stades Karl-Marx et Gabriel-Thibault, les besoins d'aménagement et de restructuration des équipements publics, le plan de sauvegarde de la ville et la signalétique des bâtiments communaux.

Nous inscrivons également 2 millions d'euros au profit d'acquisitions, afin de reconstituer un patrimoine foncier consacré prioritairement à la réalisation de nouveaux espaces verts et être en capacité de saisir d'éventuelles opportunités. Enfin, 1,8 million d'euros seront mobilisés pour les contributions habituelles au financement des services de sûreté et d'incendie, dont 1 million d'euros au profit des surcharges foncières pour des subventions au bénéfice des bailleurs sociaux, afin de les accompagner dans les travaux d'amélioration et de restructuration de leur patrimoine public et privé.

Les recettes propres d'investissement (12,4 millions d'euros), incluent les amendes de police, les produits de cession, les autres recettes, la FCTVA, la taxe d'aménagement et les subventions d'équipements. La hausse de ces recettes s'explique principalement par la cession, pour 5,5 millions d'euros, du foncier racheté au SAF pour la réalisation de la Cité artisanale à l'entrée du programme de renouvellement urbain du quartier Robert-Lebon-Lamartine. Des subventions seront recherchées pour cofinancer plusieurs opérations programmées. Il est prévu 1 million d'euros de contribution de la SADEV pour la réalisation de l'équipement accueillant des terrains de tennis.

Au titre des autres recettes propres d'investissement, le montant de 1 million d'euros de FCTVA s'explique par la baisse des dépenses d'investissements éligibles réalisés en 2021. Une recette de 1,3 million d'euros est attendue au titre de la taxe d'aménagement. Le besoin de financement prévisionnel par emprunts est estimé à 8,6 millions d'euros, afin de financer le programme d'investissement.

Dans le domaine de la gestion de la dette, l'encours s'élève à 105,8 millions d'euros en janvier 2022, soit une baisse de 3,65 %. Les annuités des intérêts s'établissent à 2,6 millions d'euros et le remboursement de capital, à 9,7 millions d'euros. La durée de vie résiduelle de la dette est contenue à 12 années.

Les charges financières, correspondant aux intérêts des emprunts, sont en légère hausse en 2022, avec plus de 23 % par rapport à 2021. L'annuité de la dette en 2022 s'élève à un total de 12,3 millions d'euros.

En conclusion, le budget 2022 se veut offensif. Il continue à injecter des moyens financiers et humains, parallèlement à la participation citoyenne, puisque chaque projet se fait systématiquement avec la population. Le budget s'élève à 137,8 millions d'euros, soit 104,2 millions d'euros en fonctionnement, contre 106,6 millions d'euros en 2021, et 33,6 millions d'euros en investissement, contre 53,4 millions d'euros en 2021.

Ce budget prudentiel participe par étapes à la consolidation de fondamentaux et d'exigences d'une gestion maîtrisée, qui garantisse à notre Ville ses pleines et entières capacités d'intervention.

Monsieur CHASTAGNAC

Merci à Christophe ACHOURI pour sa présentation détaillée. Le groupe des élus Communistes et Citoyens va voter ce budget, dont la particularité d'être construit dans une situation marquée par deux ans de crise sanitaire, mais aussi sociale et économique, retient toute notre attention.

Notre groupe a veillé à l'intégration à ce budget des conséquences de cette crise, pour contribuer à plus de justice sociale et plus d'humanité en direction de ceux qui sont en grande fragilité, et pour impulser des politiques à vocation universelle. Avec ce budget, les Villejuifois ne bénéficieront pas tous des mêmes aides, mais ils pourront tous bénéficier des actions municipales équitablement. Nous sommes donc d'accord pour ne pas augmenter le taux de fiscalité et les tarifs des prestations sociales, ainsi que pour augmenter, pour la deuxième année consécutive, notre soutien au CCAS.

L'autre particularité du budget, c'est qu'il est construit totalement par notre majorité municipale. Nous allons donc pouvoir mettre en œuvre pleinement la politique pour laquelle les électeurs nous ont manifesté leur confiance. En 2021, nos 11 engagements prioritaires ont été mis en œuvre et nous pouvons désormais présenter aux Villejuifois un budget qui permettra la concrétisation de 51 engagements sur 79 et de 80 % des engagements en matière d'investissement.

Ces engagements sont au plus près des besoins et des attentes des Villejuifois, voire de leurs souffrances. C'est le cas avec l'enveloppe destinée aux citoyens en situation de handicap, qui sera multipliée par six, et nous maintiendrons cet engagement au cours de la mandature à hauteur de 1 million d'euros chaque année. C'est également le cas de notre politique solidaire, qui se concrétisera par la gratuité des fournitures scolaires, la création de tarifs différenciés pour le séjour senior et l'accompagnement des associations solidaires. C'est le cas aussi avec le renforcement du service public, à l'image du tiers-lieu dans le quartier nord-ouest qui accueillera une quatrième mairie annexe, des activités associatives et la concertation avec la population. L'ouverture de cette annexe en mai prochain est une bonne nouvelle pour les usagers de ce quartier qui était dépourvu de services publics.

Notre groupe se reconnaît dans ce budget, qui met l'accent sur l'investissement écologiste en amplifiant des actions avec un impact bénéfique pour la transition écologique et qui améliorent dès maintenant la vie et le cadre de vie des Villejuifois. Nous allons multiplier les espaces verts et îlots de fraîcheur, poursuivre la rénovation des parcs Pablo-Neruda et du square des Guipons et sur la parcelle de la rue Ambroise-Croizat, nous avons décidé de stopper un projet immobilier et de créer à la place un espace vert de 3 500 mètres carrés. Les riverains de ce quartier en seront soulagés. Les 5 millions d'euros du foncier racheté en 2021 permettront de participer au programme de renouvellement urbain Lebon-Lamartine, en particulier pour contribuer à la création de 8 000 mètres carrés d'espaces verts supplémentaires. Nous partageons également la proposition du schéma directeur des espaces verts en faveur des expérimentations, ce qui nous évitera d'engager des moyens dans des opérations décidées à la hâte, qui se traduisent souvent par un échec, comme le pratiquait l'ancienne majorité notamment à l'approche des élections. De plus, les Villejuifois et les associations pourront s'engager sur chaque question environnementale et chaque investissement écologiste.

Ce budget marque une étape importante pour une ville écologiste et il participe à construire une ville solidaire et citoyenne. Quelques exemples parleront à toutes les générations : le maintien du centre de vaccination et du dispositif permettant d'aller vers les personnes isolées, la consolidation de la nouvelle politique de prévention et de sécurité, les moyens dédiés à un grand plan d'actions de l'égalité hommes-femmes, le Dojo, tant attendu, qui ouvrira en septembre prochain, et

l'augmentation de 8 % des crédits de la culture, afin de déployer de nouveaux projets dans l'espace public. Notre budget intègre les crédits destinés au projet éducatif local 2022-2024 qui sera construit en concertation avec l'ensemble de la communauté éducative, en permettant le doublement des classes de découverte et le renforcement de la dotation par élève. Tout cela participe à des besoins et aspirations exprimés régulièrement par les parents d'élèves.

Ce budget se caractérise donc par des actes, comme l'ont montré l'introduction de Christophe ACHOURI et les documents communiqués. Nous voterons un budget sincère, conforme aux orientations budgétaires décidées au Conseil municipal et fidèle à nos engagements. Ce budget s'articule autour d'actions du quotidien et nous engage avec confiance dans des projets ambitieux et d'avenir pour notre ville. Pour toutes ces raisons, notre groupe votera ce budget primitif 2022.

Madame ESCLANGON

Qu'attendons-nous du budget d'une Ville ? Des projets, des investissements, une vision d'avenir, et les frais de fonctionnement. Votre budget est plutôt frileux, avec les risques d'inflation qui planent sur les arbitrages budgétaires, et essentiellement consacré à l'entretien des bâtiments, dans une vision écologique et de régulation thermique, ce qui n'est pas négatif.

Si les priorités sur l'école représentent effectivement une urgence, nous sommes surpris que l'effort soit concentré sur les cours dégenrées. Deux cours pour 450 000 euros, ou 500 000 euros selon les documents, nous semble prohibitif et nous regrettons que le débat promis à leur sujet n'ait jamais eu lieu.

Nous saluons les investissements positifs en matière d'achat de fournitures et de classes de découverte, mais ils masquent les défaillances intervenues dans les écoles durant l'année. Je rappelle que lorsque vous étiez des élus d'opposition, vous demandiez des comptes chaque année dans le domaine des écoles, or depuis votre arrivée dans la majorité, il y a dix-huit mois, nous n'avons jamais eu un point précis sur les écoles, la situation du Covid, les défaillances en matière de personnel, les postes vacants de directeurs de centres de loisirs, les ATSEM en nombre insuffisant, les animateurs de pause méridienne incompetents, ou les problèmes d'hygiène et de restauration scolaire. Nous avons par ailleurs voté l'année dernière pour le bio dans les cantines et le remplacement des matières plastiques, or rien n'a été fait, puisque nous revotons ces mesures, avec une nouvelle ligne budgétaire. Nous demandons un point précis sur l'école, et nous vérifierons dans le compte administratif au mois de juin les actions menées, au regard des décisions prises en 2021.

Nous ne reviendrons pas sur la formation et les mutuelles communales, qui ne posent pas de difficulté.

En matière d'écologie, la dépollution du site Ambroise-Croizat a-t-elle été budgétée ? Des potagers en hauteur étaient notamment prévus pour tenir compte de la pollution des sols.

Pourquoi le tiers-lieu dans le quartier Alexandre-Dumas n'apparaît-il pas dans la PPI, au niveau des autorisations de programme ? Les mesures dans le domaine du handicap, dont le budget devrait être multiplié par six, n'apparaissent pas non plus dans les autorisations de programme.

Sur la politique de prévention, l'utilisation du mot « consolider », qui signifie « renforcer quelque chose de solide », m'a fait beaucoup rire, puisque cette politique est inexistante. Les dispositions

sur le cadre de vie des emplois de policiers municipaux étaient déjà prévues en 2021, or rien n'a été réalisé. Nous vérifierons également sur ce point la sincérité du budget au compte administratif.

Enfin, le budget ne fait état d'aucun grand projet. Qu'en est-il du gymnase handisport, avenue de la République, puisque vous avez annulé l'ancien permis de construire ? Qu'en est-il de l'école des beaux-arts, qui était trop étriquée et non conforme aux normes handicap ? Nous aurions souhaité que ce type de projets soit réalisé dans ce budget primitif.

Monsieur WEBER

Ce budget s'inscrit dans ses grandes lignes et ses grands équilibres en conformité avec le rapport d'orientations budgétaires. Au nom du groupe Réinventons Villejuif, écologistes et socialistes, nous le voterons.

Ces grands équilibres tiennent compte de l'incertitude de la période, en espérant que nous sommes en fin de crise sanitaire, et en lien notamment avec l'inflation et l'évolution des taux d'intérêt. Cette situation nécessite une certaine prudence et le report au deuxième semestre de décisions sur des tarifs municipaux. Nous devons rester attentifs à ces évolutions.

Je voudrais centrer mon intervention sur quatre points. Tout d'abord, l'effort important nécessaire à l'égard du handicap, incluant le vieillissement de la population qui entraîne des difficultés accrues de mobilité et les handicaps lourds à tous les âges.

Ensuite, je voudrais insister sur le projet éducatif de territoire. L'éducation est un sujet majeur pour les collectivités, et en particulier des communes. Près de la moitié de nos effectifs est consacré au secteur éducatif. La rédaction de ce projet en 2022 sera donc un élément primordial, qui implique la mobilisation d'un ensemble de moyens pour que nos enfants puissent recevoir la meilleure éducation possible.

Le troisième point concerne le budget vert, sur lequel vous écrivez : « (...) sans construire pour le moment un véritable budget vert dont les méthodologies ne sont aujourd'hui pas encore stabilisées ». Il est possible d'aller plus loin dès 2022, car il existe des méthodologies stabilisées qui permettent de dresser un état des lieux et d'identifier ce qui à court, moyen ou long terme, permet la meilleure efficacité en matière écologique. L'accompagnement de l'ADEME, intitulé « Territoires engagés transition écologique », peut servir de référence dans ce domaine.

Enfin, sur la politique salariale, le budget prévoit un investissement en forte augmentation en matière de formation des agents. Nous prévoyons également des investissements pour améliorer la qualité de vie au travail, avec les crédits liés au plan de mobilité des agents, la meilleure prise en charge des dépenses de santé, l'adhésion à un contrat de groupe et le travail préparatoire au déploiement d'une offre de prévoyance en 2023. La qualité de vie au travail des agents dépasse néanmoins la dimension financière, puisqu'elle suppose un investissement au quotidien auprès des agents. L'ensemble de l'encadrement, sous l'impulsion des élus, doit y travailler. Même si les groupes de gauche ont voté contre la loi à l'Assemblée nationale, elle doit s'appliquer. Donnons-nous le temps de le faire de façon pertinente, en fonction des besoins des agents et du service public municipal.

S'agissant des dépenses d'investissement, nous appelons de nos vœux la mise en œuvre du budget participatif en 2022, élément clé de notre programme. Comme dans beaucoup de villes de France,

ce budget participatif doit être mis en place en complément des autres dispositions de démocratie locale.

Madame OUCHARD

Notre groupe s'abstiendra sur le vote de ce budget primitif. Les axes mis en avant dans la présentation (action sociale, santé, jeunesse, sport, éducation et petite enfance), pourraient être davantage pris en compte dans une ville dotée d'un peu plus de 60 000 habitants. Un travail colossal sera mené sur la petite enfance et l'éducation, avec notamment la déclinaison du projet éducatif de territoire et la carte scolaire. Je rappelle que ce projet consiste en une réflexion visant à élaborer un plan d'actions pour accompagner l'enfant autour de ses apprentissages au sein de l'école, en collaboration avec l'Éducation nationale et la collectivité territoriale, pour que ces enfants puissent mieux vivre leur enfance dans la ville.

Monsieur LIPIETZ

Nous voterons ce budget, conforme au débat d'orientations budgétaires. Il convient avant tout d'insister sur sa sincérité et sa prudence, puisque nous n'avons pas engagé les dépenses que nous pourrions réaliser grâce à l'excédent du non-réalisé de l'année 2021, qui sera connu seulement au compte administratif. Nous voterons donc un budget supplémentaire au mois de juin.

De la part d'une majorité de gauche, prévoir une augmentation des dépenses inférieure à l'inflation peut surprendre. C'est quasiment un exploit, sans avoir à signer un engagement avec le préfet, et au lieu de « frilosité », je préfère parler de prudence, en attendant de connaître les sommes que nous pourrions dépenser au mois de juin.

Nous indiquons clairement que nous emprunterons de l'argent, entre 8 et 9 millions d'euros. Je plaide depuis le mois de septembre pour emprunter rapidement, car une augmentation des taux d'intérêts est annoncée, compte tenu de l'inflation de 7 % aux États-Unis, alors que nous empruntons actuellement à pratiquement -3 %.

Les dépenses s'appliquent à trois grands chapitres, à savoir la démocratie, la solidarité et l'écologie. En termes de démocratie, la principale création concerne la quatrième mairie dans le quartier jusqu'à présent très défavorisé du nord-ouest. La nouvelle mairie va changer la vie des habitants, qui devaient aller à pied au centre pour la moindre mesure, s'agissant d'une mairie labellisée France Services, très polyvalente.

Le fonds pour le lancement des comités de quartier prévoit en outre un budget participatif. Ces comités n'existent toujours pas, mais les maires adjoints mènent des activités avec la population, ce qui pourrait poser un problème juridique.

Sur la question sociale, les progrès sont considérables en faveur des handicapés et du programme d'éducation du territoire, qui avait été abandonné en 2018. Il s'y ajoute la gratuité des fournitures scolaires, sujet également très important, mais nous regrettons que l'engagement des petits déjeuners réguliers et gratuits ne soit pas encore mis en place. Beaucoup d'enfants des quartiers populaires s'endorment le matin parce qu'ils n'ont pas mangé. Pendant la crise du Covid, les grandes entreprises en ont profité, l'État a fait ce qu'il fallait pour empêcher un effondrement, mais la grande pauvreté s'est développée pour les travailleurs précaires ou non déclarés.

La question de la transition écologique, qui est « l'affaire du siècle », comprend deux volets, avec la crise énergie-climat et la crise santé et alimentation. Sur le premier volet, le plan de déplacements commencera à s'appliquer, pour arriver le plus vite possible à une ville accueillante au vélo et aux piétons. De l'argent est encore prévu pour des études, mais il faudra passer au deuxième semestre aux investissements de réalisation. Nous sortons d'une administration municipale explicitement contre le vélo, qui a fermé des voies existantes, et j'ai été désagréablement surpris de voir que nous sommes toujours très mal placés dans le Val-de-Marne en ce qui concerne l'accueil des cyclistes.

Nous devons faire un bond en avant pour lutter contre la crise climatique, désormais inéluctable, et nous pouvons donc nous attendre à une hausse considérable des températures dans les années qui viennent. La question du verdissement ne sert donc pas à fixer du CO₂, mais à améliorer la santé et à rafraîchir la ville. Parmi les projets prévus, 1 million d'euros est réservé au développement des espaces verts, pour un total de 5 millions d'euros sur la mandature, soit l'équivalent des sommes pour la Cité de l'artisanat. À ce rythme, nous aurons beaucoup de difficultés à avancer sur l'objectif voté unanimement des 10 mètres carrés par habitant.

Nous nous réjouissons de l'achèvement de la rénovation du parc Pablo Neruda, du début des travaux au square des Guipons et à Normandie-Niemen. Fin décembre, nous avons appris que la tentative de M. LE BOHELLEC de bloquer la conversion du terrain vague au pied du Vercors en espace vert a été retoquée au tribunal administratif, et nous pourrons donc commencer les études. Nous pourrons lancer la « forêt Miyazaki », très intéressante, mais dont la dépense prévue, à hauteur de 570 000 euros, me semble insuffisante. Une rallonge sera certainement nécessaire pour l'équipement des espaces verts. Nous n'en sommes pas encore dans ce domaine au rythme de conquête, que nous pourrons évoquer à propos du plan de construction de logements, pour nous acheminer vers les 10 mètres carrés par habitant.

Le deuxième volet de la transition écologique concerne la santé, à travers l'alimentation notamment. Les nombreuses lettres que je reçois de mes camarades dans d'autres villes montrent que nous sommes toujours à l'avant-garde en matière de vaccination contre la Covid. Cela nous a coûté beaucoup, mais il est très important de le rappeler. Notre ville accueille de nombreux hôpitaux et travailleurs des hôpitaux et nous avons pris les mesures nécessaires pour protéger la population. Nous espérons que la crise sera finie à la fin du premier semestre, mais il faudra s'attendre à l'arrivée de nouveaux virus, puisque les zoonoses seront de plus en plus fréquentes, en raison de la destruction de la biodiversité à l'échelle mondiale. L'un des moyens de nous protéger contre la progression des épidémies passe par la prévention, laquelle passe par l'alimentation. Notre groupe constate un certain retard par rapport aux engagements pris, notamment sur le passage au 100 % de bio dans les cantines, qui ne peut toutefois être atteint car le poisson ne peut plus être bio, l'expérimentation des repas végétariens et la loi Climat et résilience, que nous devons accélérer au deuxième semestre.

Sur la base de cette espérance, nous votons avec enthousiasme ce budget primitif.

Madame LAMBILLIOTTE

Je suis surprise par la demande de Mme ESCLANGON, car nous avons envoyé une note d'information datée du 12 octobre sur la situation dans les écoles, qui contenait notamment un chapitre sur le Covid, le remplacement dans les écoles, la pause méridienne, le service enfance, les ATSEM et le recrutement. Pour ne pas ennuyer ceux qui l'ont lue, je me permets donc de vous renvoyer à ce document.

Vous qualifiez le budget de modeste, alors qu'il augmente de 17 % pour le budget scolaire et de 20 % sur l'enfance. Vous estimez que la politique manque d'ambition, alors que nous allons réévaluer le budget de fonctionnement des écoles, ou la dotation par élève, qui n'a pas été réévaluée depuis plus de 14 ans, et nous créons une dotation spécifique pour les écoles classées REP, inexistante jusqu'à présent. Ce budget passera de 162 000 à 186 000 euros. Le sac de fournitures scolaires, qui va remplacer le chèque de rentrée, allégera le budget des familles et celui des enseignants, qui fournissaient une bonne partie du matériel par le biais de la dotation élève, pour un coût de 112 000 euros. Les classes de découverte ont été doublées et concerneront désormais toute une classe d'âge au lieu de la moitié des écoliers jusqu'à présent, soit 677 élèves pour un budget de 93 000 euros supplémentaires, soit 186 900 euros au total, sans compter un poste supplémentaire de gestionnaire pour ces classes de découverte. Le projet des cours aérées a bien avancé à Wallon et il commence à Joliot-Curie et PVC, pour un coût d'environ 300 000 euros par cour. Les investissements dans les bâtiments scolaires représentent 2,6 millions d'euros. En outre, le plan ambitieux de numérique éducatif a été relancé et le PEDT a été évoqué à plusieurs reprises.

Au niveau des ressources humaines, nous avons recruté près de 10 ATSEM, nous avons 4,5 postes de cadres pour renforcer l'encadrement intermédiaire et près de 69 recrutements pour la pause méridienne, alors qu'il y avait plus de 50 postes vacants seulement dans la Direction de l'éducation à notre arrivée.

Les critiques sont donc difficiles à accepter lorsqu'elles ne sont fondées sur aucun argument. De grâce, lisez les notes et appuyez-vous sur des faits.

Monsieur BOUNEGTA

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les élus, la devise de la majorité municipale, c'est comment gagner plus pour dépenser plus en fonctionnement, et comment titulariser un maximum de postes alors qu'il faudrait modérer ce principe. C'est tout à fait le contraire des conclusions du rapport d'audit de Finance Active que vous avez demandé il y a quelques mois, et que vous devriez porter à notre connaissance. Nous en ferons la demande à la CADA si tel n'est pas le cas. Ce rapport indique une nette amélioration entre 2014 et 2020 et préconise de continuer dans cette dynamique. Faire le contraire des conclusions de l'audit, c'est empirer la situation financière de la ville. En passant tous les agents à 1 607 heures, comme la Préfète vous le demande, vous auriez la possibilité d'améliorer les services publics sans impacter le contribuable. Une citation appropriée à la situation : « Une crise politique sournoise aggravée d'une autre financière éclatera au grand jour. »

Que retenir en information générale ? Ratio n°1 : dépenses de fonctionnement de 1 660 euros par habitant, contre 1 504 euros pour la strate, correspondant aux communes ayant des populations comparables. Ratio n°2 : recettes fiscales par habitant de 929 euros, contre 678 euros pour la strate. Ratio n°3 : recettes supérieures à 1 869 euros, contre 1 639 euros pour la strate. Ratio n°7 : des dépenses de personnel sur le total des dépenses de 57,13 %, contre 54,58 % pour la strate. Le ratio 4 démontre l'incapacité de la majorité municipale à développer une stratégie d'investissement, avec 393 euros par habitant, contre 536 euros pour la strate. Vous faites donc semblant en rebaptisant des équipements déjà existants. Une citation semble appropriée à la situation : « Comme il est facile de faire croire aux gens un mensonge et comme il est difficile de défaire à nouveau ce travail. »

Les autres actions ne vont pas dans le bon sens. L'encours de la dette est de 1 842 euros par habitant, contre 1 370 euros pour la strate, le budget d'investissement en dépenses, de 22,9 millions

d'euros, est peu ambitieux et correspond principalement à l'achèvement des constructions prévues par la majorité précédente, telles que l'aménagement du Dojo et la Maison des arts martiaux, les travaux prévus dans le square Pablo-Neruda et le dossier mené par Mme CASEL.

Votre majorité municipale a totalement abandonné certains projets, parmi lesquels la relocalisation de l'école des beaux-arts dans le quartier nord et le cinéma dans le quartier sud. Par contre, nous retrouvons un principe que nous avons diagnostiqué dans les mandatures antérieures à 2014, avec un budget d'études pour 1,3 million d'euros. Vous recrutez plus, vous faites moins de projets et vous avez plus de délégations. Tout cela amène à s'interroger.

Vos amis écologistes dans votre majorité resteront sur leur faim quant aux acquisitions foncières, dont le montant est ridicule (10 millions d'euros), sachant que par préemption, vous avez décidé d'acquérir des propriétés pour 1 230 000 euros, en dépit de l'immense forêt urbaine de 400 mètres carrés. On note que le remboursement de la dette s'établit à 9 750 000 euros. Par contre, malgré le grand *show* que vous nous faites depuis juillet 2020, nous constatons une nouvelle fois l'absence de présentation de la PPI. Une citation semble appropriée à la situation : « Les donneurs de leçons pullulent, les montreurs d'exemple sont rares. »

Les recettes d'investissement n'appellent pas de commentaires particuliers, hormis que les Villejuifois peuvent se réjouir du maintien de la Cité artisanale lancée par l'ancienne municipalité.

Sur le budget de fonctionnement, pour une dépense de 91,6 millions d'euros, les dépenses de personnel atteignent 32,4 millions d'euros, soit 57,20 % du total. Dire que les alliés de circonstance que vous avez à vos côtés criaient vent debout que l'augmentation de 1,5 % de la masse salariale était inadmissible et insincère, et qu'il fallait faire beaucoup plus. Les constats seront plus clairs lorsque nous aurons connaissance du compte administratif de 2021. Nous pourrions ainsi juger de l'insincérité et des « trous dans la raquette », telle que la sécurité.

Enfin, vous avez un levier, et le préfet vous tend la main comme évoqué en introduction. Les contributions, les participations et les subventions atteignent 16 millions d'euros. Nous notons une nouvelle augmentation au CCAS, pour un montant alloué de 670 000 euros, certes en diminution, mais qui semble élevé compte tenu de l'externalisation de certaines prestations. Une évaluation de la politique menée par le CCAS s'impose.

Le tableau de la page 26 comporte une grosse coquille sur la ligne d'assurance. Nous espérons en effet que le budget n'a pas baissé de 65 %, alors que de nouveaux équipements ont été ou seront livrés.

Nous nous étonnons de la baisse des dépenses budgétées pour l'eau et le chauffage, ainsi que de l'augmentation de 30 % des charges financières, pour un montant de 2 810 000 euros. Pourriez-vous nous en donner les raisons ?

On pourrait continuer à développer d'autres points, mais en conclusion, ce budget est insincère, incomplet et il manque d'ambition. Il est le reflet de la politique que vous menez. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre.

Madame MANTION

L'opposition prétend que certaines lignes budgétaires ne font pas référence à des actions concrètes. Sur la question du cadre de vie, elles correspondent bien à des projets et à un service public pour les habitants. L'équipe du cadre de vie est constituée aujourd'hui de six agents sur le terrain depuis le mois de janvier, avec 4 ASVP et 2 policiers municipaux. Le service de médiation est composé de 9 agents, recrutés et en cours de formation, qui devraient arriver sur le terrain courant avril. Les 8 médiateurs et le responsable de service médiation prennent leur fonction dans un service inexistant il y a encore un an et demi.

Nous poursuivons le travail sur le recrutement de policiers municipaux, qui prend en effet du temps. Un nouveau chef de service est arrivé et nous avons maintenu les 34 postes dans le budget. Dans l'attente des actions de prévention qui semblent vous tenir à cœur, nous avons doublé le budget de fonctionnement pour 2022, en complément des actions qui seront menées par la police municipale et les autres services de la Ville, en lien avec les partenaires. Le budget dédié à la prévention est ainsi passé de 30 000 euros à 65 000 euros.

En lien avec les acteurs de l'Éducation nationale, le Conseil local de prévention et de sécurité se réunit chaque trimestre pour faire le point sur les besoins des établissements de la Ville. Vous pourrez constater au mois de juin que nous continuons à mener notre action publique.

Madame TAILLE-POLIAN

Je remercie M. BOUNEGTA de nous avoir fait réviser les ratios. Ceux-ci doivent toutefois être pris avec précaution, et surtout analysés à l'aune des actions de la Ville, de sa gestion en direct ou en délégation de service public, ou encore de la situation sociale des habitants. Ces ratios, c'est de la théorie, or nous faisons de la pratique sur la base des engagements pris devant les Villejuifois.

Vous évoquez des projets lancés par la précédente municipalité, dont nous avons découvert qu'ils n'étaient pas budgétés. C'était donc des millions promis, mais rien pour les réaliser.

Ce budget n'est pas frileux et ce n'est pas un budget de communication, mais de constance et de construction, pour transformer profondément notre ville. Les modifications dans la restauration scolaire étaient déjà présentes l'année dernière, car nous avons phasé les actions, car nous travaillons à faire en sorte que les différents projets s'inscrivent progressivement et durablement dans la réalité.

L'investissement est important dans la démocratie locale, car nous savons à quel point notre société est marquée par l'absence de dialogue et l'incapacité à construire collectivement, à tous les niveaux du débat public. Je voudrais remercier Mme LEYDIER et ceux qui ont participé à ce travail pour aller vers les citoyens, qui demande beaucoup d'énergie et des moyens, et une implication constante.

Je rappelle également le travail du CCAS, notamment autour des retraités. L'augmentation importante du budget répond à la volonté de mettre en place de nouveaux outils pour lutter contre la précarité énergétique et pour faire l'analyse des besoins sociaux. Il s'agit d'un document majeur de toute politique sociale, mais il n'a pas été actualisé depuis des années, car la majorité précédente n'avait cure des besoins sociaux des habitants.

Sur la question du bus 131, nous ne sommes pas dans la multiplication d'équipements « bling-bling », mais dans la réponse aux besoins urgents des gens. Ce n'est pas forcément à la Ville de s'en occuper, mais il est indispensable de remettre ce bus en fonctionnement.

Il en est de même sur la déprécarisation. Avec Mme PECRESSE, vous voulez faire baisser le nombre de fonctionnaires, alors que de notre côté, nous souhaitons assurer un service public de qualité. Offrir une stabilité au travail des agents publics est une nécessité pour qu'ils rendent un service de qualité, dont tout le monde bénéficie.

Les espaces publics et verts sont centraux dans notre politique et pour l'avenir de cette ville. Nous en voyons les premiers effets, et nous ne lâcherons pas nos efforts car nous y sommes très attentifs et le groupe des écologistes a raison de nous le rappeler constamment. Le cadre de vie dans notre ville, les espaces où l'on peut se retrouver, sont absolument essentiels pour la santé, la vie sociale et le plaisir d'être ensemble.

Madame LEYDIER

J'ai été également ravie de vous entendre, Monsieur BOUNEGTA, cela faisait longtemps. Merci donc pour votre longue intervention, que chacun a pu apprécier.

La démocratie participative fait partie des trois grandes orientations de notre mandature, avec la solidarité et l'écologie. Depuis dix-huit mois, tous les élus se sont mobilisés au service de la citoyenneté, dans les projets portés par les habitants. Le conseil des enfants s'est tenu la semaine dernière, après le conseil des jeunes. La Direction de la prévention et de la sécurité a travaillé avec les habitants, et il en est de même pour le parc Pablo-Neruda et l'école Wallon, où les enfants ont participé au travail sur la cour dégenrée, avec les services de la ville, les parents d'élèves et l'Éducation nationale. Nous avons élaboré la charte de la construction avec les habitants et le projet ANRU. C'est donc une formidable mobilisation de tous les élus pour contribuer à faire vivre la citoyenneté.

Les conseils de quartier viendront renforcer le travail mené. L'administration n'était pas organisée autour de ces démarches, qui prennent parfois du temps. La création des quatre postes d'agents de développement local devait être présentée en comité technique avant d'être adoptée en Conseil municipal il y a quelques mois. Les recrutements viennent d'intervenir et notre équipe sera donc au complet. Nous retravaillons à la Direction à la citoyenneté dans le projet des conseils de quartier. Comme précisé au budget, la création des conseils intervient au premier semestre, avant l'élaboration du budget participatif au second semestre, dans la bonne dynamique créée par le travail initié avec les habitants.

Monsieur le Maire

Je serai très court pour conclure, puisque le débat sur nos orientations a eu lieu au Conseil municipal de décembre et il est consolidé par les échanges et les documents qui vous ont été fournis.

Je voudrais d'abord remercier l'administration, qui travaille d'arrache-pied depuis des mois pour accompagner les élus dans cette responsabilité majeure que représente la construction d'un budget,

pour donner les moyens aux grandes orientations décidées dans les bureaux et conseils municipaux, en lien avec la population.

De la traduction budgétaire de nos orientations, je retiens que nous avons affaire à un budget de combat pour répondre aux urgences sociales, écologiques et démocratiques, qui fractionnent notre société et nous mettent au défi de transformer la ville, les rapports sociaux et entre les individus et les institutions. Chacun de ces thèmes contient les engagements que nous avons pris devant les Villejuifois. Après un budget 2020 qui poursuivait les décisions de la précédente mandature, il s'agissait en 2021 de corriger la trajectoire des errements de la droite, pour aboutir au budget de cette majorité. Les engagements sont fléchés et ils témoignent de la sincérité de l'engagement de notre équipe municipale, dont je voudrais remercier le travail au quotidien pour le mettre en œuvre.

Dire ce que l'on va faire et faire ce que l'on a dit est un débat de fond, dans lequel nous expliquons comment nous procédons. Obtenir les financements nécessaires et engager le budget pour la mise en œuvre des orientations est un exercice démocratique essentiel dans la confiance à rétablir avec les Villejuifois. C'est donc une nécessité et une immense fierté de pouvoir présenter cette démarche dans le budget 2022.

Je ne reviens pas sur les éléments précis qui relèvent des trois urgences. L'urgence est d'abord sociale, aggravée par la crise sanitaire et économique, qui nous met un peu plus au défi d'apporter des réponses en interpellant les collectivités de référence, pour que les populations ne subissent pas davantage les conséquences. Des mesures d'urgence sociale et d'universalité pour les enfants ont été prises. L'urgence démocratique met en évidence l'opposition d'une vision autoritaire et très centrale, que nous avons héritée, à une vision partagée, de construction commune, quel que soit l'âge, le quartier ou la situation sociale des administrés, dans le souci de répondre aux besoins. L'urgence de la transition écologique implique une construction partagée des objectifs, avec un chiffrage et une ambition de financement permettant de préparer la ville au dérèglement climatique, qui nous oblige à des actes.

Nous avons donc beaucoup de fierté à présenter ce budget, mais aussi d'envie et d'implication, de la part des élus et de l'administration, pour le mettre en œuvre, en lien avec les objectifs évoqués.

Monsieur le Maire procède au vote du budget.

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés
Adoptée à 34 voix pour ; 5 voix contre ; 3 abstentions

4. Rapport n°4-1270 : Vote du budget primitif annexe FLOBAIL 2022

Monsieur ACHOURI

Le FLOBAIL concerne la crèche et la Maison du handicap. Le budget sera à l'équilibre, à 70 000 euros.

Monsieur le Maire procède au vote.

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés
Adoptée à 34 voix pour ; 0 voix contre ; 8 abstentions

5. Rapport n° 5-1224 : Approbation du protocole quadripartite (Ville de Villejuif, établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre, Polylogis, SADEV 94) du projet « Alexandre-Dumas »

Monsieur le Maire

Je suis très heureux et honoré de présenter cette délibération essentielle pour notre majorité et pour les populations qui vivent dans ce quartier, qui font l'objet de plusieurs délibérations majeures.

Ce protocole conclut plusieurs mois de travail, puisque les premières rencontres avec le bailleur ont eu lieu dès l'élection de la nouvelle majorité. En 2019, le bailleur souhaitait engager une opération de démolition et reconstruction partielle de l'ensemble immobilier, avec une forte densification du quartier en logements en accession à la propriété, sans aucune concertation avec les habitants et sans lien réel avec le reste de l'opération Campus Grand-Parc. Le projet prévoyait pourtant la démolition de 182 logements, la réhabilitation des 112 restants et la construction neuve de 28 000 mètres carrés de surface de plancher, dont seulement 15 % de logements sociaux, qui ne répondaient pas aux besoins des familles.

En 2020, nous avons revu totalement le projet sur la base des échanges menés avec la population et des besoins exprimés à l'occasion de l'élection municipale, ainsi qu'avec Polylogis et l'aménageur, afin qu'il réponde aux objectifs de la nouvelle mandature en matière de concertation, d'environnement, de droit à la ville et de justice sociale.

Au total, 112 logements et une réhabilitation sans augmentation du reste à charge pour les ménages sont prévus, avec la garantie pour les habitants qui le souhaitent d'être relogés à Villejuif, sur site ou au sein de la ZAC Campus Grand-Parc, qui accueillera de nouveaux lots. La construction de 22 000 mètres carrés de surface de plancher correspond à 370 logements maximum, dont 36 % de logements sociaux et 64 % en accession à la propriété, respectant la charte de la construction et de la promotion à Villejuif. La proximité des stations majeures d'interconnexion entre les lignes 14 sud et 15 sud permet de loger des familles dans un parcours résidentiel différencié et respectueux du pouvoir d'achat des familles.

Le projet prévoit l'extension du parc du 8-Mai-1945 pour près de 1 540 mètres carrés supplémentaires, la réalisation de voies de desserte et la libération d'une emprise foncière au cœur du quartier, permettant l'implantation d'un groupe scolaire. Enfin, il est prévu de reconstituer les surfaces commerciales existantes sur site ou à proximité.

Ce rapport incarne ainsi une belle victoire pour le protocole qui nous lie avec les acteurs. Je salue le travail mené depuis des mois pour le construire. L'étape de mise en œuvre accélérera encore l'association des habitants à la définition des objectifs. Avec la ZAC Campus Grand-Parc, le tiers-lieu et les projets en construction avec le mouvement associatif, c'est donc un nouveau paysage qui se dessine dans cette partie de Villejuif, dont je n'imagine pas qu'il ne sera pas salué par l'ensemble des élus de cette instance.

Madame GANDAIS

Nous saluons le travail réalisé par notre administration, par vous-même, Monsieur le Maire, et par la SADEV, pour infléchir le projet de LogiRep de démolition de 182 logements en faveur de la

promotion privée. Nous saluons également le travail réalisé depuis le début de ce mandat pour aller à la rencontre des habitants du quartier et offrir des solutions à leurs besoins.

Le budget que nous venons d'adopter permettra de mettre en œuvre les engagements du mandat. Toutefois, si nous saluons les négociations qui aboutissent au relogement dans Campus Grand-Parc des 182 familles dans les mêmes conditions de prix, au pied du métro, et si vous avez diminué la reconstruction des nouveaux logements de 28 000 à 22 000 mètres carrés de plancher, la démolition concerne 182 logements, pour 370 logements construits, soit un solde positif de 188 logements supplémentaires sur le quartier.

L'augmentation de logements correspond à un accroissement de 564 habitants, en comptant 3 personnes par logement, or le parc du 8-Mai sera augmenté de 1 540 mètres carrés, ce qui ne correspond pas à l'objectif fixé de 10 mètres carrés par habitant. Par ailleurs, nous nous sommes opposés, en face du parc du 8-Mai, à une importante résidence étudiante, avec environ 700 chambres, dont les nouveaux habitants auront pour seul espace vert de proximité ce parc, même si celui du Vercors est prévu postérieurement.

Le compte n'y est donc pas en termes de création d'espaces verts. En outre, le parc du 8-Mai présente des conflits d'usage, que nous nous efforcerons de résoudre, mais l'afflux de population est annoncé et le terrain des « flûtes » du SEDIF représente seulement 3 800 mètres carrés supplémentaires.

Malgré les indéniables avancées pour les locataires des 182 logements vétustes et pour les habitants du quartier, nous avons été élus sur des orientations visant à « moins de béton et plus de vert ». Nous ne serions donc pas dans notre rôle d'aiguillonner en permanence pour le respect de ces objectifs si nous votions en faveur de ce protocole.

Madame MANTION

Notre groupe tient vivement à saluer le projet et toutes les avancées en faveur des habitants du quartier de Dumas. Enfin un projet pour un quartier délaissé pendant de nombreuses années dans le domaine du cadre de vie et des nuisances, où les citoyens ont le sentiment de ne pas être intégrés à la vie de la cité, car éloignés des politiques publiques. Enfin un projet qui leur envoie un message essentiel : vous avez droit à un cadre de vie digne, propre et sécurisé, comme tout citoyen. Les citoyens seront donc relogés sur place et non chassés avec l'arrivée du métro et l'amélioration de la qualité de vie. C'est un beau projet, avec un soutien fort à l'accession sociale à la propriété et à la mixité sociale par l'accès à la propriété classique. Ouvrir ce quartier répond à une forte volonté de désenclavement et à un travail sur la qualité du cadre de vie.

Les attentes des habitants du quartier sont fortes. C'est un projet ambitieux, mais encore lointain, et les impatiences sont normales. La ville agit à travers de nombreux projets, tels que la rénovation de l'antenne jeunesse, le camion numérique, le tiers-lieu, qui ont pour objectif de remettre du service public et de lutter contre les inégalités entre les quartiers et les citoyens.

Voilà le centre de notre action : agir concrètement pour l'égalité. Nous pouvons envoyer ce signal à destination des riverains, car nous agissons également sur le champ du quotidien, le cadre de vie et son amélioration pour les habitants. Nous restons donc engagés dans ce domaine à travers ces projets que nous mettons en place avec les habitants du quartier, et que nous continuerons à mettre en place en lien avec les élus sur la qualité et l'accompagnement des usages du parc du 8-Mai.

Monsieur LAFON

Nous soutenons ce projet et saluons l'administration et les élus qui l'ont fait évoluer et ont participé à l'élaboration du protocole.

Nous devons trouver un équilibre fondamental entre la démarche démocratique et la prise en compte des paramètres sociaux et environnementaux. Cette réalisation correspond exactement à cet équilibre, étant située à 500 mètres de l'une des plus grandes gares du Grand-Paris-Express, qui a nécessité des investissements considérables, à hauteur de 34 ou 35 milliards d'euros. La loi du Grand Paris de 2010 avait prévu de réaliser des développements autour des gares et nous réalisons avec ce projet une très belle mise en œuvre. La mixité sociale n'est pas toujours soutenue par les communes concernées par ce projet, et certaines d'entre elles prennent uniquement en compte les populations qui ont les moyens de se payer des logements près des gares du Grand Paris Express.

Nous sommes donc sur la bonne voie pour trouver des accords, mais nous devons encore dépasser des blocages. Si LogiRep était capable de réhabiliter les logements et de développer les espaces verts, nous aurions axé notre demande dans ce sens, mais ils ont voulu densifier.

En page 5, le protocole prévoit que le prix de vente des logements neufs ne dépassera pas à la date de commercialisation la valeur en zone plus tendue indiquée par la charte de la construction, aujourd'hui à 4 833 euros hors taxes de surface utile, soit 5 100 euros TTC pour des logements vendus en TVA à 5,5 % et 5 800 euros TTC pour ceux vendus en TVA à 20 %. Nous allons donc construire dans cette zone de mixité sociale des logements accessibles à tous.

La loi Climat et résilience limite l'artificialisation nette des sols. Je rappelle que l'Ile-de-France compte 110 000 naissances de plus que de décès par an, et 60 000 départs de plus que d'arrivées, avec un solde positif de 50 000 personnes à Villejuif tous les ans. Les enfants nés aujourd'hui auront donc besoin de plus en plus de logements. Agir sur le logement permet de donner du pouvoir d'achat aux personnes, sachant que le reste à vivre, après les dépenses fixes, est ce qui distingue les riches et les pauvres, entre ceux qui peuvent dépenser pour les loisirs et la culture et les autres.

Monsieur CHASTAGNAC

Au regard de l'actuelle situation du parc dans ce quartier très délabré et des difficultés de vie des populations, l'ambition de ce projet me donne beaucoup de fierté. La règle d'or en la matière veut que les Villejuifois puissent continuer à vivre dans leur ville et les habitants de ce quartier dans leur quartier, à quelques centaines de mètres d'un futur métro. Notre responsabilité dans cette municipalité consiste à articuler ces questions, sans en minimiser certaines. Une ville écologiste est une ville avant tout solidaire et citoyenne.

Madame ESCLANGON

Je ne reviens pas sur le bien-fondé de cette opération, sur laquelle notre groupe votera favorablement, puisque ce quartier nécessitait depuis de longues années une réhabilitation.

Le cadre de vie avait commencé par l'opération LogiRep, rue Baudin, dont la réhabilitation d'un ensemble d'immeubles a incité à continuer le travail sur Alexandre-Dumas.

Si l'extension du parc du 8-Mai est bienvenue, il convient d'en prévoir l'entretien. Nous sommes favorables aux espaces verts, mais entretenus, pour permettre aux familles d'y emmener jouer leurs enfants, sans être au milieu des restes de barbecues ou des déchets des drogués, comme c'est le cas actuellement.

Madame OUCHARD

La population de la cité Alexandre Dumas n'a cessé de demander que nous nous intéressions à elle. Nous avons pu travailler en ce sens en fin de mandature. Je souhaite également évoquer un problème de santé publique puisque des appartements ne répondaient plus aux demandes de respect de cadre de vie. Notre groupe votera pour ce rapport.

Madame TAILLE-POLIAN

Je souhaite vous faire part de mon émotion car lorsque j'ai été élue adjointe à Madame CORDILLOT en 2008 aux questions d'environnement et de développement durable, nous avons eu une réunion très dure avec l' élu au logement sur la question de la réhabilitation de cette cité. A l'époque, LOGIREP avait prétexté des problèmes financiers et nous n'avions pas réussi à boucler le budget. Il ne nous manquait pas beaucoup de ressources mais la volonté n'était pas suffisante. Je suis heureuse de voter pour que ce quartier connaisse enfin un renouveau et pour que ses habitants se sentent à nouveau respectés.

Monsieur le Maire

Je précise que cette réunion publique a accueilli un grand nombre d'administrés ainsi que de voisins qui considéraient que l'amélioration de la vie à Alexandre Dumas permettrait d'améliorer la vie de quartier dans son ensemble. Je crois que cette mobilisation est symptomatique d'une attente forte consécutive à un sentiment de délaissement subi depuis plusieurs années en raison d'une forme de mépris exercée par le bailleur de l'époque. Cette attente se traduit depuis quelques années par une mobilisation visant d'abord à la transparence dans le projet de co-construction. Le rapprochement avec les lignes d'interconnexion les plus puissantes d'Île-de-France constitue par ailleurs un symbole très fort. L'enjeu fondamental est de permettre aux habitants de continuer de vivre dans ce quartier sans augmentation de loyer, dans des logements neufs ou réhabilités, avec une amélioration des espaces publics et des espaces verts.

Nous devons par ailleurs dépasser le biais consistant à dire que chaque production de logement entraînerait l'arrivée de nouveaux habitants. En réalité, nous répondrons à des habitants qui vivent déjà à Villejuif dans un contexte de surpopulation dans les logements.

A l'heure actuelle, la décision que nous prenons est attendue avec une émotion et une impatience qui se sont exprimées lors de la réunion publique et lors des différentes rencontres qui ont été organisées dans les quartiers. Les habitants se réjouissent de participer à la réappropriation d'un quartier dont ils avaient compris qu'ils seraient exclus par la loi du marché et l'absence de concertation de l'ancienne municipalité.

Monsieur le Maire soumet le protocole aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés

Adoptée à 36 voix pour ; 1 voix contre ; 5 abstentions

6. RAPPORT N° 6 – 1285 : Demande d'autorisation de signature de la demande de permis de construire 50 avenue Salvador ALLENDE pour l'installation d'un bâtiment modulaire pour la création d'une maison France service et aménagement d'un tiers lieu

Monsieur CHASTAGNAC

Ce projet vise la mise en œuvre d'un tiers lieu qui se construira progressivement avec un bâtiment modulaire. Nous pourrons ouvrir une quatrième mairie annexe au mois de mai. Toutes les initiatives de concertation sur le projet de renouvellement urbain, le futur conseil de quartier et des activités associatives seront accueillies dans le pavillon qui sera réhabilité.

Ce début d'élaboration du projet tiers-lieu sera porté par une gouvernance Ville permettant dans un premier temps d'avancer rapidement. Cette gouvernance devra cependant évoluer car la Ville n'a pas vocation à construire seule ce projet. Au contraire, les tiers-lieux doivent être des espaces ouverts à tous invitant à l'expérimentation et à l'action collective en associant des citoyens, des associations et des entreprises sur des interventions au carrefour des transitions numériques, écologiques, économiques et sociales. La mise en œuvre de ce projet demandera du temps et du travail. En ce sens, je remercie les élus qui participent au comité de pilotage ainsi que les services qui travaillent avec ardeur et enthousiasme.

Madame CASEL

Je trouve que c'est un très beau projet bien que le lieu ne soit pas très accessible ni très spacieux. Je ne comprends pas comment nous pourrions y organiser toutes les activités que vous proposez.

Monsieur DU SOUICH

Je souhaite féliciter mes services pour le portage de ce projet. En construisant une mairie annexe dans ce quartier et en la couplant à un tiers-lieu, la majorité donne des capacités d'initiative aux habitants. Même si le lieu peut sembler exigü, les dynamiques déborderont et permettront de résoudre un certain nombre de problèmes qui avaient tendance à s'enkyster sur le quartier lorsque personne ne s'en occupait.

Monsieur le Maire soumet la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Adoptée à 41 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

7. RAPPORT N°7 – 1306 : Modification des représentants de la mission consultative du service des sports

Madame MORIN

En raison des modifications des groupes de l'opposition et de la majorité, nous avons jugé pertinent de réactualiser les membres de la commission consultative du service des sports afin de rééquilibrer le nombre d'élus et d'associations sportives ainsi que nombre d'hommes et de femmes. En ce sens, nous avons ajouté les membres et les suppléants qui manquaient à cette commission en sachant qu'au niveau des groupes de l'opposition, des rotations pourraient être faites au cours du mandat.

Monsieur TOUNKARA

Cette question a été abordée en commission. J'y avais notamment déploré le fait que notre groupe n'était pas représentatif au sein de cette commission en raison d'une erreur. Je trouve qu'il est injuste que nous soyons punis à cause de cette erreur, même si des rotations pourraient avoir lieu au cours du mandat, car nous sommes passés à côté d'une commission.

Monsieur le Maire

Je ne sais pas à quelle erreur vous faites référence. Je suis cependant certain que la tâche est rendue difficile par l'implosion de la liste sur laquelle vous figurez avec quatre groupes rassemblés pour deux places ouvertes à l'opposition. Il ne nous revient incontestablement pas de régler ce type de débat. J'observe également qu'avec trois membres, votre groupe est devenu important au sein de la minorité. Ce sujet doit donc être géré entre vous et nous ne sommes pas responsables de la situation. Je ne peux qu'inviter le groupe de la minorité à trouver un accord.

Monsieur le Maire soumet la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Adoptée à 42 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

8. RAPPORT N° 8-1309 : Subvention 2022 aux associations et clubs sportifs et conventions d'objectif pour la saison sportive 2022/2024

Madame MORIN

Les subventions aux associations sportives sont mises en place chaque année. Elles prendront cette année une forme particulière puisque nous avons appliqué pour la première fois les critères de subvention votés au Conseil municipal de l'an dernier. Afin de ne pas pénaliser les clubs et de ne pas créer d'importantes variations des montants alloués, ces critères de subvention sont calculés sur une période lissée de trois ans. En effet, l'application des critères de subvention nous a permis de réaliser que les clubs n'étaient pas équitablement dotés. Nous avons donc essayé de mettre en place des garde-fous. Nous avons pris à chaque fois les subventions les plus importantes qui faisaient référence. Nous avons appliqué le même raisonnement concernant le nombre d'adhérents en

sélectionnant l'année la plus favorable. Les clubs peuvent connaître les montants qu'ils toucheront en fonction des critères de subvention. Ils devront essayer de se préparer à travailler avec des subventions municipales qui seront inférieures au cours des prochaines années. Le présent vote concernera également l'adoption des conventions d'objectifs signées entre la mairie et les clubs touchant plus de 23 000 euros de subventions publiques.

Monsieur le Maire

Je vous remercie pour cette précision et pour vos explications. J'en profite pour saluer le travail effectué par Madame MORIN afin de fixer des critères transparents et objectifs. Ce chantier est attendu depuis longtemps.

Monsieur PUSQUELLEC

Je souhaite saluer ce travail qui confirme l'engagement municipal dans la transparence des critères d'attribution et dans la création d'une commission dédiée. Au nom du groupe *Réinventons Villejuif*, je souhaite également vous remercier pour la modification du point précédent et pour la permission que vous nous accordez d'être représentés dans cette commission.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix en précisant que Monsieur MEYNE ne participera pas au vote.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Adoptée à 41 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

9. RAPPORT N° 9-1228 : Conventions d'Objectifs et de Financements entre la CAF et la direction de la jeunesse et des sports

Monsieur OUAHRANI

Au nom du groupe *Communistes et citoyens*, je vous présente quatre conventions d'objectifs et de financements entre la CAF et la direction de la jeunesse et des sports. Grâce à nos nouvelles équipes et à un nouvel état d'esprit du service jeunesse, nous avons pu mettre en place des projets en collaboration avec nos jeunes visant à la réouverture des différents MAJ, à l'apprentissage de la vie sociale vers l'autonomie et la responsabilité ainsi qu'à l'éducation populaire.

Dernièrement, nous avons signé une convention avec l'association United Verollot afin de proposer la mise à disposition de créneaux au sein de la MAJ Nord et afin de tisser des liens avec les collégiens de la ville et des quartiers populaires dans l'objectif de les aider à construire leur avenir autour de projets communs.

Le premier dossier concerne l'immersion au sein du monde digital. Nous avons reçu une aide de la CAF à hauteur de 10 000 euros afin de sensibiliser et de prévenir les conduites addictives aux écrans avec la participation de 42 jeunes.

Le deuxième dossier s'élabore autour de la création engagée dans la photographie afin de favoriser l'éducation à l'image, le respect du droit à l'image et l'initiation aux nouvelles technologies avec la participation d'un groupe de 14 jeunes.

Le troisième dossier est un projet écocitoyen sur l'environnement touchant à la sensibilisation au respect de l'environnement, des espaces publics et de la vie en commun.

Le quatrième dossier ayant retenu l'attention des services de l'État concerne le passeport solidaire établi avec l'ensemble des collégiens de la ville autour de la notion de solidarité locale. Ce projet passera par l'intermédiaire d'associations reconnues par notre ville afin de soutenir les familles en difficulté. Des rencontres-débats seront organisés afin de comprendre les situations de précarité en période de crise. Des chariots seront mis à disposition dans les collèges afin de collecter des denrées alimentaires et des points de rencontres s'établiront autour des centres commerciaux partenaires. Je souhaite féliciter publiquement ce précieux engagement citoyen de notre jeunesse au service de la solidarité. Ce projet a été retenu par la CAF dans le cadre du concours national Innov'jeunes 2021 pour représenter le Val-de-Marne.

Au nom de la municipalité, je remercie le service jeunesse pour ce travail ainsi que l'investissement de notre jeunesse villejuifoise, sans oublier les agents de collège, les associations solidaires et les services de l'État pour leur contribution financière à hauteur de 21 700 euros.

Monsieur PUSQUELLEC

Je souhaite remercier notre collègue pour cette note portée par l'ensemble de la municipalité. Nous pouvons être fiers de notre municipalité de gauche qui valorise le sport et la culture pour former nos futurs citoyens.

Monsieur ACHOURI

Je vous remercie également, ainsi que le service jeunesse. Nous voyons que la jeunesse bouge dans les quartiers, qu'elle a envie d'aller vers la culture et le sport, qu'elle veut s'investir dans le social. La redynamisation du service jeunesse est importante car la jeunesse a été totalement oubliée lors de la précédente mandature. Nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir remis cette jeunesse au centre de l'action. Cette démarche se poursuit avec la redynamisation des maisons de jeunesse.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Adoptée à 42 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

10. RAPPORT N°10-1280 : Demande d'autorisation de signature de la demande de permis de construire pour la construction de trois terrains de tennis provisoires et locaux annexes fonctionnels

Madame MORIN

Ainsi que nous en avons déjà débattu au sein de cette assemblée, il nous tenait à cœur de trouver une solution pour le club de tennis de la ville qui est très impliqué dans notre municipalité et dans nos écoles. Lors de notre arrivée, nous avons trouvé une situation très compliquée puisque les terrains de tennis devaient être démolis dans le cadre du Campus Grand Parc et la solution proposée par la municipalité précédente n'était pas viable financièrement et administrativement. Nous avons donc décidé de chercher des solutions provisoires pour réinstaller ces trois terrains de tennis et leurs locaux adjacents. Malheureusement, tous les terrains d'une surface adéquate avaient été vendus sur la ville. La seule solution qui nous permettait encore de répondre aux besoins du club de tennis consistait à lui proposer provisoirement les terrains du syndicat intercommunal SIPB. Nous avons échangé avec les maires des quatre communes de ce syndicat intercommunal. Je remercie Monsieur le Maire d'avoir réussi à convaincre ses collègues de signer ces conventions afin que la ville de Villejuif installe trois terrains de tennis provisoires et des locaux adjacents derrière le terrain des Olympiades, à la limite des communes de Villejuif et de Kremlin-Bicêtre, à côté du lycée Darius Milhaud. Nous proposons que Monsieur le Maire puisse signer cette convention afin de commencer les travaux de reconstruction de ces trois terrains. Je remercie également l'administration d'avoir réussi à retarder au maximum la démolition des terrains de Camille Desmoulins afin que le club puisse terminer sa saison en toute sécurité.

Monsieur OUCHARD

Une dépense d'1,430 million d'euros afin de relocaliser les terrains de tennis me semble élevée. Il aurait peut-être été plus judicieux de trouver un lieu pour une implantation définitive.

Madame DA SILVA

Vous nous demandez de voter pour la seule solution que vous ayez trouvée dans la précipitation et sous la pression du club, des adhérents et de la fédération de tennis à laquelle vous n'avez toujours pas répondu. Aujourd'hui, nous pouvons être fiers de ce club et de sa dynamique mais nous regrettons votre proposition provisoire qui n'est pas claire alors qu'un projet précédent permettait une réalisation pérenne et de qualité. Pour rappel, ce projet était financé en partie par la ZAC Campus Grand Parc qui, n'ayant pas d'équipement public, permettait la création d'un fonds d'environ 5 millions d'euros. La fédération de tennis s'engageait également financièrement et vous auriez pu bénéficier en outre de la recette d'un autre projet que vous avez avorté.

Les budgets qui sont annoncés dans les différents dossiers du projet ne sont pas compréhensibles. Les montants ne semblent pas justifiés pour une construction éphémère. Par ailleurs, la durée du projet est limitée à trois ans sur la convention et à quatre ans sur le rapport. De plus, le Campus Grand Parc n'a pas retardé la démolition suite à vos négociations mais simplement en raison d'un retard qu'ils ont annoncé.

Les adhérents souhaitent seulement savoir si vous pourrez garantir les délais que vous avez annoncés. Nous espérons qu'aucune cassure d'activité ne surviendra car le club risquerait de perdre des adhérents. Le club a par ailleurs formulé des attentes précises au niveau des normes mais il semblerait que le service technique ne veuille pas les entendre.

En conclusion, nous voterons pour ce rapport car le club a un besoin vital de locaux pour poursuivre son activité mais nous sommes très inquiets pour son devenir.

Monsieur LAFON

En réponse à Madame DA SILVA, je souhaite dire que j'ai consulté les dossiers du précédent projet et je vous informe qu'il mobilisait un budget dépassant les 11 millions d'euros. Il devait se construire en ascenseur sur le stade Gabriel Thibault. La faisabilité du projet n'était techniquement pas pérenne. Vous dites que ce projet était financé : pouvez-vous me dire quel est le budget municipal qui avait prévu d'investir dans ce tennis ? Enfin, vous dites que la ZAC Campus Grand Parc prévoyait un budget de 5 millions d'euros pour ce projet de tennis. Je vous signale que nous votons annuellement un CRACL qui représente les comptes des ZAC et vous verrez que celui-ci n'a pas changé concernant le montant alloué aux équipements. L'allocation d'un montant d'un million d'euros était prévue dans le cadre de l'opération de relocalisation des tennis.

Monsieur BOUNEGTA

Le projet de tennis sur le stade Gabriel Thibault devait être financé par un projet qui a été annulé par la mairie de Paris. Une étude nous avait confirmé la faisabilité de l'installation des terrains de tennis sur ce lieu.

Monsieur OUAHRANI

Je ne comprends pas pourquoi vous parlez du projet de portail. Un projet immobilier se trouvait entre les mains de Bouygues et une compensation devait être versée pour payer une partie des terrains de tennis et du terrain de foot pour un montant de plus de 11 millions d'euros. Un tel versement n'était pas concevable. Dès que le projet de Bouygues a été bloqué, tous les autres projets ont été annulés.

Madame MORIN

Je compléterai les propos de Monsieur LAFON avec des éléments complémentaires sur le précédent projet. J'ai dit qu'il n'était pas réalisable financièrement mais aussi administrativement puisque Monsieur le Maire a rencontré les élus de la mairie de Paris qui possèdent les réservoirs de la ville de Paris. La butte du stade Gabriel Thibault soutient ces réservoirs et la mairie de Paris n'aurait jamais donné son autorisation, sans compter qu'aucune étude n'a été réalisée concernant la dépollution de la butte, constituée de déchets accumulés à l'issue de la construction de l'autoroute A6. Une telle étude aurait certainement augmenté le budget estimatif. Par ailleurs, même si le financement avait été possible, vous n'auriez pas été dans les délais car le Campus Grand Parc doit se réaliser cette année.

Si nous avons trouvé un terrain de 3000 m² minimum pour construire des terrains de tennis, nous l'aurions fait. La première action que nous avons menée en juillet 2020, à l'issue de notre élection, fut de partir à la recherche d'un terrain pour reconstruire le tennis. Si nous avons pu trouver une solution pérenne, nous l'aurions choisie, mais c'est impossible actuellement à Villejuif car tous les terrains ont été vendus pour du privé. Les seuls terrains suffisamment grands et disponibles pour construire ne nous appartiennent malheureusement pas. Nous ne pouvons donc envisager, à aussi court terme, une relocalisation pérenne, mais nous continuons de travailler avec la fédération de tennis pour trouver une solution durable. Nous rencontrons le club tous les deux mois pour l'informer de nos avancées. Ce soir, nous votons la possibilité pour Monsieur le Maire de signer la convention et à l'issue du conseil municipal, nous rencontrerons à nouveau le club de tennis pour discuter avec lui des possibilités techniques. Il est faux de dire que nous ne sommes pas attentifs aux propos des responsables des clubs. Nous les avons régulièrement rencontrés et ils travaillent avec nous. Je précise que la fédération de tennis proposait 170 000 euros d'aide pour construire les terrains de tennis.

Monsieur le Maire

Merci pour ces éléments factuels. Au-delà de la mission que nous avons assumée à la place de la précédente municipalité de relocaliser les terrains de tennis dans des délais extrêmement courts et avec l'objectif de garantir la continuité de l'activité, nous avons également souhaité les placer à un endroit vertueux. Les terrains se situeront en effet à côté d'un lycée, favorisant ainsi l'accès des lycéens à la pratique du tennis. Par ailleurs, la proximité du club avec une série d'instituts accueillant des handicapés pourra permettre à ceux-ci d'accéder à la pratique du tennis. Je salue le travail réalisé pour rencontrer et informer régulièrement le club des hypothèses travaillées. Nous aurons une discussion avec la direction du club pour valider les propos de Madame DA SILVA selon lesquels le travail effectué aurait été remis en cause par le club.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix. Monsieur BULCOURT, en sa qualité de président du syndicat intercommunal, ne participe pas au vote.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Adoptée à 41 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

11. RAPPORT N°11-1190 : Convention de mise à disposition anticipée de parcelles à usage de voirie entre la SCCV PAUL GUIRAUD et la Commune de Villejuif

Monsieur LAFON

Il s'agit de la fin du projet BOTANIC PARC qui prévoyait la remise d'un terrain d'une surface de 1753 m² en bordure de l'avenue de la République. Il était également prévu de céder des voiries aménagées à la commune au terme de la réalisation. La livraison du projet a connu des retards en raison de la crise liée au covid-19 et à l'état d'urgence décrété en 2020. Nous avons donc décidé avec la SCCV PAUL GUIRAUD de l'établissement d'une convention de mise à disposition anticipée des voiries dans l'attente des signatures de l'acte de transfert des propriétés, qui interviendront après l'obtention de la certification de conformité et de la délibération du conseil municipal validant cette opération au cours du premier semestre 2022.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Adoptée à 41 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

12. RAPPORT N° 12-1158 : Rémunération des agents mobilisés pour les opérations de recensement

Monsieur CHASTAGNAC

Le recensement est une enquête publique visant à déterminer le nombre d'habitants par commune. Ce résultat est utilisé pour calculer la participation de l'État au budget des villes. Or, ces dernières années, l'INSEE a relevé une difficulté pour notre ville puisque le taux de non-réponse a été très important en 2018, 2019 et 2020. Il s'élève à 17 % en 2018, à 29 % en 2019 et à 20 % en 2020. La situation n'est pas sans incidence puisqu'à l'issue de ces enquêtes, l'INSEE a déclaré une baisse de la population officielle de Villejuif qui serait passée de 57 569 à 55 512 habitants. L'INSEE considère que l'organisation du recensement par la collectivité a connu une gestion dégradée ces dernières années. Avec le superviseur et la direction des formalités, nous avons donc cherché à inverser la tendance en mettant en place une nouvelle organisation plus méthodique et plus rigoureuse. Les 15 agents recenseurs ont bénéficié de formations et ont assisté à des points d'avancée hebdomadaires avec le superviseur et le coordinateur communal. Parallèlement, un encadrement composé de trois agents permet de suivre précisément chaque recenseur afin de l'aider et d'évaluer son travail. Le superviseur considère que la situation s'améliore. Nous devons désormais maintenir cette exigence de travail assortie d'une rémunération motivante.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Adoptée à 42 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

13. RAPPORT N° 13-1220 : Approbation du plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées du CD94

Madame GANDAIS

Le Conseil départemental du Val-de-Marne nous sollicite pour que nous acceptions d'inscrire la promenade de la Coulée verte Bièvre – Lilas, dont l'itinéraire passe par la ZAC Campus Grand Parc. Il sollicite également notre avis pour un itinéraire bis qui réalise la jonction de la Coulée verte Bièvre – Lilas au Parc Montsouris à Paris en faisant la connexion avec le GR75. Si nous acceptons cette inscription au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées, nous encouragerons les déplacements piétons et de loisirs dans la mesure où la fédération française de randonnée pédestre procéderait au balisage de ces deux itinéraires.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Adoptée à 42 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

14. RAPPORT N° 14 – 1219 : Garantie d'emprunt RAPT Habitat – 2, 4, 6, 8 rue du Docteur Anthomarchi

Monsieur WEBER

Ce rapport concerne le refinancement par RATP Habitat du prêt qui a servi il y a 11 ans à construire 16 logements rue du Docteur Anthomarchi pour une même durée résiduelle, pour un même montant résiduel et à un taux augmenté pour l'emprunteur.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Adoptée à 42 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

15. RAPPORT N° 15 – 1226 : Attribution d'une subvention au théâtre Romain-Rolland pour une aide à la création artistique, à l'éducation artistique et culturelle et à l'organisation d'un festival des arts de la rue en septembre 2022

Monsieur DU SOUICH

La subvention connaît cette année une légère augmentation au titre des arts de la rue puisque nous passerons d'un budget de 42 000 à 55 000 euros. Conformément aux attentes de la municipalité, le théâtre met ses compétences programmatiques au service d'une diffusion plus large de la culture. A ce sujet, je tiens à souligner le travail remarquable réalisé par le théâtre qui met en œuvre une politique très singulière d'éducation à l'art et à la culture en permettant aux enfants des écoles maternelles et primaires d'être en relation avec le théâtre de la ville. Par ailleurs, le volet de soutien à la création a permis cette année la réalisation d'une pièce extraordinaire. Ces actions ont pu se concrétiser grâce à l'investissement des villejuifs et de nos politiques publiques en partenariat avec le théâtre.

Monsieur WEBER

Je souhaite saluer le remarquable travail qui a été effectué, en particulier en direction des jeunes. Par ailleurs, je signale que le festival de théâtre de rue sera étendu cette année au quartier sud lors du quatrième week-end du mois de septembre. Cette initiative remarquable dédouble le festival de théâtre de rue et l'implante dans les quartiers sud. Nous pouvons imaginer qu'il fera le tour des quartiers de Villejuif dans les années suivantes.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Adoptée à 42 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

16. RAPPORT N° 12 -1621 : Classement dans le domaine public routier communal de la parcelle cadastrée section I numéro 116, impasse Octave Mirbeau à Villejuif

Monsieur LAFON

Nous proposons de classer cette parcelle dans le domaine public afin qu'elle puisse être traitée par l'EPT 12 en matière d'assainissement.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Adoptée à 42 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

17. RAPPORT N° 17 – 1248 : Modification de la sectorisation scolaire du secteur sud-ouest de la Ville, pour les écoles Hautes-Bruyères, M. Cachin, R. Lebon, K. Marx, F. Pelloutier

Madame LAMILLIOTTE

La situation de ces écoles est contrastée. En effet, l'école Marcel-Cachin est saturée en élémentaire et en maternelle ; l'effectif de l'école Hautes-Bruyères suit une augmentation considérable tandis qu'on observe une baisse faible mais constante depuis 2012 dans les écoles Karl-Marx et Ferdinand-Pelloutier, et dans une moindre mesure dans l'école Robert-Lebon. Nous souhaitons soutenir ce secteur et en particulier les deux écoles maternelles isolées de K. Marx et de F. Pelloutier sur lesquelles des variations d'effectifs, même limitées, ont de forts impacts puisqu'il s'agit de petites structures. Cet objectif est d'autant plus important que ces deux écoles constituent un maillage essentiel du service public et des écoles à taille humaine dans des quartiers souvent éloignés de la culture scolaire. Nous devons également veiller à éviter la saturation dans les écoles des Hautes-Bruyères et de M. Cachin. Nous avons mené une concertation assez longue avec les enseignants et les associations de parents d'élèves et nous avons proposé la modification de la sectorisation de ces écoles, qu'ils ont approuvée.

Monsieur PUSQUELLEC

Augmentation de la dotation par enfant, classes découvertes pour tous les CM1, plus de personnel pour réaliser des travaux dans nos écoles, refonte du PEDT, réforme de l'encadrement des mairies et du périscolaire, cour aérée : je trouve qu'il est avantageux d'avoir une majorité de gauche qui prend soin de nos enfants. Je souhaite vous remercier pour votre travail Madame LAMILLIOTTE. Nous devons poursuivre nos réflexions sur le nombre de classes, permettre aux écoles de continuer d'exister et soutenir le besoin de service public. Nous rajouterions deux points à cette note concernant la réflexion à mener sur le sujet de la mixité sociale et de l'évitement scolaire.

Madame OUCHARD

La carte scolaire doit s'élaborer stratégiquement dans le cadre d'une réflexion autour de la collectivité territoriale. Le découpage du secteur était différent dans les années précédentes puisque le groupe des Hautes-Bruyères était juxtaposé à celui de Joliot Curie. Nous aimerions nous assurer que vous pourrez maintenir les ouvertures de classe et assurer la préservation des maternelles isolées et des petites classes. Dans le contexte actuel de la crise sanitaire, l'argumentaire de la carte scolaire doit être préparé en amont car le nombre d'enfants présentant des retards scolaires est croissant. Il est donc nécessaire de leur fournir les conditions d'apprentissage les plus bienveillantes possibles.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Adoptée à 42 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

18. RAPPORT N° 18 – 1238 : Sollicitation de l'Établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre pour la mise en place d'une convention d'action foncière avec SAF 94 pour le périmètre « Lilas-Stalingrad »

Monsieur LAFON

Dans le nouveau partenariat que nous établissons avec SAF 94, nous proposons un périmètre d'action foncière nommé « Lilas-Stalingrad » ayant pour objectif l'acquisition et le portage de biens afin de développer une opération d'aménagement mixte comprenant des logements dont des logements locatifs sociaux et d'accession sociale à la propriété, des activités en pied d'immeuble, des espaces et des équipements de quartier. Nous intégrons le développement des espaces verts et l'agrandissement du parc afin de pouvoir accéder plus facilement à la rue des villas.

Madame ESCLANGON

Nous sommes toujours contre ce projet. Je vous dispense de la lecture du Maire UDI car même s'il serait davantage de mon bord politique, nous n'avons ni les mêmes villes ni les mêmes histoires, populations et taux de logements sociaux.

Monsieur LAFON

Je ne cite pas le Maire UDI en tant que maire mais en tant que responsable d'un organisme d'équipement public foncier et d'un syndicat d'action foncière. Vous nous avez coûté une pénalité d'un million d'euros en refusant de travailler avec eux par idéologie. Pour notre part, nous choisissons de travailler avec les outils à notre disposition afin d'agir sur la maîtrise foncière de notre ville.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés.

Adoptée à 34 voix pour ; 5 voix contre ; 3 abstentions

19. RAPPORT N°19 – 1231 : Création d'une commission paritaire consultative pour l'attribution des subventions d'aide aux projets de plus de 600 euros, hors mouvement sportif

Madame MOROT

Nous avons décidé de créer une commission paritaire consultative d'attribution de subventions pour le mouvement associatif hors associations sportives. La deuxième commission paritaire consultative pour les projets supérieurs à 600 euros a eu lieu le 31 janvier 2022. Cette commission est paritaire car constituée d'autant d'associations que d'élus. Par ailleurs, les associations représentées officient autant dans le social que dans le culturel, l'écologie, la petite enfance ou la solidarité internationale. Cette commission poursuit trois objectifs : l'échange, la co-construction et l'amélioration continue sur le fond et sur la forme des commissions. Elle valorisera les associations et leurs projets et permettra de créer des transversalités en favorisant la participation d'autres associations. Il s'agit également d'une rupture avec la subvention tiroir-caisse car nous serons à l'écoute des projets pour accompagner au mieux les associations dans leurs besoins financiers et humains en les aidant à trouver des bénévoles et des moyens logistiques et matériels.

Monsieur le Maire

Merci. Nous lançons un appel à candidature pour désigner deux candidats de l'opposition au sein de cette commission.

Madame LAMBILLIOTTE

Je vous félicite pour la mise en place de cette commission qui permet la reprise du travail paritaire pour l'attribution de la subvention d'aide aux projets.

Madame ESCLANGON

Nous proposons Madame DA SILVA comme membre de cette commission.

Madame MANTION

A l'heure où la perte de confiance vis-à-vis des institutions politiques atteint un niveau inédit depuis 10 ans, nous devons prendre la mesure de l'urgence démocratique et de la forte demande de transparence et d'éthique en matière de politique. Nous atteignons cette exigence avec cette commission dont nous félicitons la mise en place.

Madame OUCHARD

Nous souhaitons proposer la candidature de Monsieur TOUNKARA pour notre groupe.

Monsieur le Maire

Je remercie l'opposition pour ses propositions de candidature qui font consensus. J'intègre donc Madame DA SILVA et Monsieur TOUNKARA comme membres de cette commission.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Adoptée à 42 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

20. RAPPORT N° 20 – 1315 : Subventions allouées au mouvement associatif aux titres du fonctionnement et de l'aide aux projets

Madame MORIN

Lors de cette commission paritaire consultative, nous avons reçu les porteurs de projets qui le souhaitent à partir de 600 euros et nous avons reçu systématiquement tous les porteurs de projets évalués à plus de 2 000 euros. Nous avons reçu l'avis des associations et des élus présents et la municipalité a suivi les préconisations de la commission paritaire dans leur intégralité.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Adoptée à 42 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

21. RAPPORT N° 21 – 1244 : Convention pour obtention du label Centre Municipal de Santé Universitaire pour le CDS Pierre Rouquès

Madame BAKOUR

Ce projet de délibération vise à autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'Agence régionale de santé une convention instituant notre CMS Pierre Rouquès comme centre municipal de santé universitaire. La précédente mandature avait vu l'abandon progressif et programmé de nos structures de santé publique. Aujourd'hui, conformément à nos orientations municipales et malgré la crise sanitaire, nous commençons à renverser la tendance avec l'aide de nos équipes médicales et administratives et en collaboration avec Vitry.

Le projet de convention de labellisation de notre CMS Pierre Rouquès comme centre de santé universitaire a été porté par nos médecins coordinateurs. Il prend appui sur une collaboration active avec l'université Sorbonne, se traduisant par l'accueil dans notre centre de santé de jeunes médecins et par la mise à disposition pour l'université Sorbonne d'un champ clinique pour la formation initiale de nouveaux praticiens. Le dynamisme de cette jeune équipe a permis une augmentation du nombre de consultations à Pierre Rouquès. Il permet aussi de programmer la réouverture de l'annexe Pasteur au cours du premier semestre 2022 avec des consultations proposées dans un premier temps 4 après-midis par semaine. Deux cabinets de consultation pleinement équipés

pourront être utilisés à terme avec une activité qui pourra se poursuivre les soirs et les week-ends. La labellisation contractualisée avec l'ARS prévoit que soit joint le règlement intérieur du CMS, lequel a été mis à jour. Nous envisageons donc avec confiance le développement de nos activités de santé sur l'exercice du mandat.

Pour information, nous sommes actuellement en phase de recrutement de notre coordinateur de santé et nous envisageons de travailler à notre nouveau contrat local de santé 2023-2026 dans le courant de cette année.

Le CMS ne sera pas déplacé car nous souhaitons qu'il reste auprès des villejuifois qui en ont le plus besoin. Une étude technique sera programmée en 2022 pour pallier les défauts du bâtiment actuel et améliorer sa fonctionnalité.

Je remercie les personnels des services pour leur travail et leur implication.

Monsieur BOUNEGTA

J'ai demandé à la commission que le centre Pierre Rouquès soit déplacé vers la Nationale 7 afin qu'il soit plus proche des habitants plutôt que de procéder à des travaux de rénovation.

Monsieur PUSQUELLEC

Un service public de proximité est nécessaire pour que les personnes des quartiers prioritaires aillent consulter. Nous sommes donc fiers de la décision qui a été prise de conserver le centre municipal de santé à l'endroit où il y a besoin d'un service public fort. Bravo pour ce partenariat qui répond à la question de la formation des futurs professionnels ainsi qu'à l'accompagnement au soin de nos villejuifois.

Monsieur le Maire

Merci. Je partage ces éléments. Cette convention est extrêmement importante.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Adoptée à 42 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

22. RAPPORT N° 22 – 1258 : Approbation d'une convention d'action foncière entre le SAF 94 et la ville de Villejuif pour le périmètre « Gagarine » et autorisation donnée à Monsieur le Maire de la signer

Monsieur LAFON

Le parcellaire du périmètre « Gagarine » est situé en zone urbaine, à proximité de la future gare Chevilly Trois-Communes entre L'Haÿ-les-Roses et Villejuif. Sa proximité le rend attractif d'autant

que certaines propriétés sont immédiatement cessibles. Il s'agit pour la ville de maîtriser la pression foncière afin de mener à bien un projet qui rejoint nos préoccupations en matière de parc locatif social, d'espaces verts et d'équipements d'intérêt public. C'est la raison pour laquelle, conjointement au périmètre d'étude, la Ville a sollicité les services du SAF 94 afin de préparer la mise en place d'un futur périmètre d'action foncière.

Madame ESCLANGON

Je précise que Monsieur OUAHRANI ne doit pas prendre part au vote car il est concerné par les lots mentionnés.

Monsieur le Maire

Il n'y en a pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Vous abstenez-vous ? Trois, quatre, cinq abstentions. Ce sont des abstentions ? Cinq voix contre, zéro abstention et un vote, sans Monsieur OUAHRANI.

Madame GANDAIS, pour l'approbation d'une convention de mise à disposition temporaire du domaine du Syndicat des eaux d'Île-de-France.

ADOPTION A LA MAJORITE des suffrages exprimés.

Adoptée à 36 voix pour ; 5 voix contre ; 0 abstention

23. RAPPORT N°23-1257 : Approbation d'une convention de mise à disposition temporaire du domaine du Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF) et autorisation donnée à M. le Maire de la signer

Madame GANDAIS

Vous connaissez tous les réservoirs du SEDIF qui ponctuent le paysage de l'avenue Allende. C'est ce qu'on appelle les « flûtes ». Ces flûtes occupent un terrain de 51 000 mètres carrés. Le long de ces réservoirs s'étend un espace vert qui peut sembler être un petit jardin. Depuis de nombreuses années, cet espace faisait l'objet de discussions entre la Ville, le SEDIF et la SADEV pour pouvoir ouvrir au public ce petit jardin, d'une superficie de 3 700 mètres carrés.

Le SEDIF hésitait à nous y autoriser, notamment pour des raisons de sécurité. Cependant, dans le cadre du développement de Campus-Grand-Parc et de l'avancement des négociations, le SEDIF accepte de nous confier la gestion de ces 3 700 mètres carrés de jardin longeant l'avenue Allende, de manière à l'ouvrir au public.

C'est une convention à titre gracieux pour dix ans. Il nous appartiendra d'apporter la preuve que nous sommes en capacité de l'entretenir et d'en gérer les accès. C'est donc une victoire. Merci aux négociateurs.

Monsieur le Maire

Merci. Avez-vous des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Effectivement, nous nous félicitons de l'ouverture au public d'un nouveau parc, côté sud d'Alexandre-Dumas, dont vous parliez tout à l'heure. Voilà qui contribue, dans le secteur, à offrir des espaces ouverts au public. Celui-ci n'est pas créé, mais il devient accessible et nous aurons évidemment à cœur qu'il le soit pour le plus grand nombre possible.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION A L'UNANIMITE des suffrages exprimés.

Adoptée à 42 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

24. RAPPORT N° 24-1254 Approbation d'un avenant à la convention d'intervention foncière entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune de Villejuif et l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre et autorisation donnée à M. le Maire de le signer.

Monsieur LAFON

Dans ce rapport, nous proposons un avenant à la convention d'intervention foncière établie entre l'EPFIF et l'EPT Grand-Orly-Seine-Bièvre, qui intégrerait une partie de l'avenue Aragon et le périmètre de la gare. Il s'agit d'un complément à la dernière convention qui avait été examinée en conseil municipal.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION A LA MAJORITE suffrages exprimés.

Adoptée à 33 voix pour ; 5 voix contre ; 3 abstentions

25. Rapport n° 25-1251 : Approbation d'un contrat de relance de logements entre l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre et les communes volontaires et autorisation donnée à M. le Maire de le signer

Monsieur WEBER

Dans le cadre du plan France-Relance, l'Etat propose une aide à la relance de la construction durable destinée aux territoires bâtisseurs. Ce fonds est doté de trois cent cinquante millions d'euros. C'est l'héritier de ce qu'on appelait autrefois l'« aide aux maires bâtisseurs ». Il s'agit d'une reconfiguration de cette aide, en fonction des recommandations du rapport Rebsamen. Pour 2022, ce dispositif est modifié et il s'appelle maintenant Aide à la relance de la construction durable (ARCD).

En premier lieu, un contrat de relance est à signer entre l'Etat, les communes volontaires et les intercommunalités. S'agissant de Villejuif, il s'agit de l'établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre. Cette signature conditionne l'octroi de l'aide à la relance à la construction durable. Cette aide part de l'établissement d'objectifs de production qui peuvent mentionner, à titre indicatif, la part de logements sociaux. Les services de l'Etat ont donc prédéfini des objectifs pour ce qui

concerne l'EPT Grand-Orly-Seine-Bièvre, puisque nous n'avons pas en France de plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement.

Cette aide est loin d'être négligeable en termes de montants puisque, une fois défini le nombre de logements sur lequel portera l'objectif commun, entre l'Etat, la commune et l'EPT, mille cinq cents euros par logement, avec un bonus de cinq cents euros pour les opérations de transformation de bureaux ou de locaux d'activité en logements, pourront être attribués.

Il s'agit d'établir un objectif de construction entre 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022. La date limite de signature de ces contrats est fixée au 31 mars 2022. Il est donc temps que notre conseil municipal délibère à ce propos.

Le vote de ce jour porte sur un projet. Nous avons proposé un objectif de trois cent soixante logements sur la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022. Il nous paraît correspondre à ce qui est possible et souhaitable. Si cet objectif n'est pas atteint, la subvention sera ramenée à zéro. Il est donc important que les objectifs soient à la fois souhaitables pour la ville de Villejuif en termes de construction et de développement durable, mais aussi possibles à atteindre. L'aide peut aller jusqu'à cinq cent quarante mille euros par an, soit une augmentation très sensible par rapport aux subventions attribuées auparavant aux maires bâtisseurs.

Monsieur le Maire

Avez-vous des interventions ?

Madame ESCLANGON

Notre groupe votera pour cette aide qui apportera de l'aide au budget villejuifois. Pour autant, même si nous votons pour cette aide, vous ne la méritez pas pour deux raisons. Tout d'abord parce qu'elle vient de l'Etat que vous décriez tant, alors que vous êtes finalement bien heureux d'en obtenir les fonds. Et puis, si vous pouvez l'obtenir aujourd'hui, c'est justement parce que vous héritez d'un maire bâtisseur, que vous avez tant décrié, mais qui vous permet quand même d'avoir aujourd'hui, une livraison de trois cent soixante logements neufs vous permettant de toucher cette somme. Il faudrait donc rendre à César ce qui appartient à César. Finalement, avoir construit dans cette ville a un côté positif. Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Voilà qui est facile, Monsieur LAFON.

Monsieur LAFON

Je ne sais pas si Alain WEBER l'a bien dit, mais je pense qu'il l'a bien dit. Il s'agit des permis de construire de 2020 et 2021 et non d'anciens permis de construire. Je me permettrai deux mots par rapport aux anciens permis de construire. Vous avez effectivement construit beaucoup, mais beaucoup de logements d'une pièce, Madame, c'est-à-dire beaucoup de logements qui ont une très forte rentabilité financière. Je le conçois, car vous avez travaillé pour des personnes qui avaient besoin de liquidités, mais, nous, nous essayons de travailler pour tous les Villejuifois. Nous travaillons donc sur la mixité sociale et sur la typologie des logements. C'est la grosse différence entre vous et nous.

Villejuif propose trois cent soixante logements, ce qui est inférieur à ce qui était réclamé par l'Etat qui se fondait sur de fortes productions, sans distinction de la surface des logements, et ce qui est complètement idiot de la part de l'Etat. Vous voyez qu'on peut accepter de l'argent et penser que la manière dont il est calculé n'est pas intelligente. Raisonner au niveau intercommunal montre que la construction de trois cent soixante logements suffit.

Monsieur BOUNEGTA

Vous nous avez toujours reproché d'avoir construit beaucoup de logements. D'ailleurs, si on considère les dernières statistiques, le nombre d'habitants de Villejuif a diminué de 2,6 %. Vous soutenez que nous avons densifié, mais lorsque que vous parlez de la saturation de la ligne 7, car nous aurions trop construit, les chiffres montrent le contraire. Merci.

Monsieur LIPIETZ

Notre groupe s'abstiendra, parce nous trouvons qu'il est très bien d'avoir réussi à négocier cette réduction de ce que demandait l'Etat. Cependant, nous sommes lassés de cette façon dont l'Etat s'imisce, de façon sinon contraignante, du moins, dans ce cas, avec la politique de la carotte, dans la gestion municipale.

Successivement, les communes, qui sont censées, d'après la Constitution, s'administrer elles-mêmes librement, ont perdu la maîtrise de deux de leurs principales recettes : la taxe d'habitation et la taxe sur les entreprises. La taxe sur les entreprises n'a même pas été reversée à la structure supérieure, c'est-à-dire à l'établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre, qui est un établissement public sans fiscalité propre. Nous avons donc perdu ces deux leviers. Ensuite, on nous a imposé, par le pacte de Cahors, qui est en fait un diktat de Cahors, car personne ne l'avait négocié, un certain taux d'augmentation des dépenses. Simultanément, on reportait sur les municipalités toute une série de dépenses dont il était possible de considérer qu'elles pouvaient l'être, par exemple, le personnel non-enseignant des écoles communales, à condition d'avoir la liberté de fixer les recettes en même temps. Finalement, nous nous retrouverons dans une dynamique dans laquelle nous demander sur quoi les électeurs, quand ils votent pour une municipalité, disposent encore des manettes.

Nous avons évoqué tout à l'heure le contrat de développement territorial (CDT). Pour la ZAC Campus-Grand-Parc, il comprend mille sept cent cinquante logements. Il a été signé et il a sans cesse été demandé ensuite de faire plus que mille sept cent cinquante logements. Il n'est même pas garanti que ce contrat ne sera pas remis en question. L'étape suivante sera la nomination du maire par le préfet, comme sous Napoléon III. On est en train de régresser du point de vue de la démocratie locale, en-deçà de ce qui existait à la Libération. Cette espèce de mini-pacte de Cahors nous dit de construire sept cent soixante logements, que nous avons réussi à réduire à trois cent soixante. Que nous les réalisons ou pas ne regarde pas l'Etat. Les électeurs ont voté pour une réforme du PLU de façon à avoir moins de béton et plus de vert. Ce n'est pas à l'Etat de venir nous dire de faire moins de vert et plus de béton. Allez voir, par curiosité, combien de logements supplémentaires on demande à Vaucresson, à Marnes-la-Coquette, à Marly-le-Roi. De nombreuses villes du Val-de-Marne ne satisfont même pas à la loi SRU et sont condamnées à une amende modique. Et on vient nous dire qu'il faut construire sept cent soixante logements de plus par an. Nous avons réussi à négocier trois cent soixante logements. A un certain moment, il faut dire « stop ». Notre abstention n'est pas contre ce qu'a réussi à négocier la municipalité, mais contre cette technique de l'Etat qui consiste à rogner d'année en année l'autonomie municipale. Je vous remercie.

Monsieur WEBER

Très factuellement, nous sommes à trois cent soixante logements. Nous étions à mille logements par an lors des dernières années de la précédente municipalité. Cela signifie que nous avons changé d'échelle. Le système s'était emballé et nous sommes revenus avec un projet compatible avec le développement rationnel et raisonnable de la ville. Il s'agit bien de permis de construire accordés entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022. Enfin, ce dispositif est un dispositif contractuel qu'il est possible d'accepter ou de refuser. Il n'a rien à voir avec les dispositifs obligatoires du type contrat de Cahors ou autre. Je préconise son acceptation.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION A LA MAJORITE des suffrages exprimés.

Adoptée à 36 voix pour ; 0 voix contre ; 6 abstentions

26. RAPPORT N°27-1272 : Convention relative aux modalités de coopération entre l'association Paul-Guinot et le CMS

Madame BAKOUR

L'établissement et service d'adaptation professionnelle Paul-et-Liliane Guinot est un établissement médico-social implanté sur la ville de Villejuif, boulevard Chastenet de Géry. Il forme des personnes handicapées visuelles en vue d'une intégration professionnelle en milieu ordinaire de travail par le biais d'une formation professionnelle et d'un accompagnement en milieu spécialisé. Ce centre accueille chaque année cent vingt-cinq personnes aveugles ou mal voyantes en primo-formation ou en reclassement professionnel et il dispose également d'un internat accueillant soixante-cinq stagiaires.

Afin de leur proposer une prise en charge de leurs besoins de santé, l'établissement souhaite mettre en place un partenariat avec le Centre municipal de Santé Pierre-Rouquès. L'objectif est aussi d'inscrire les résidents du foyer dans un parcours de soins classiques et de favoriser ainsi leur autonomie.

L'association s'engage à former le personnel des centres de santé de la ville à l'accueil de personnes en situation de handicap visuel et à étendre cette offre au personnel communal par le biais d'une sensibilisation au handicap visuel et à l'accueil d'usagers déficients visuels.

Lors de la commission n°5, Madame OUCHARD a demandé que soit clarifiée la nature exacte des formations dispensées à nos agents. Je répondrai que nous avons une mission handicap dans les services de la ville. Nous avons recruté une chargée de mission qui a commencé à travailler et qui est d'ores et déjà chargée de traiter cette question avec le Centre Paul-et-Liliane-Guinot et les services des ressources humaines en charge de la formation.

Cette présente convention vise à faciliter la coopération entre les services du CMS et l'association Paul-et-Liliane-Guinot et ainsi permettre aux stagiaires accueillis au sein de cet établissement de bénéficier de conditions d'accès aux soins et de prise en charge les plus adaptées à leur situation.

Il est envisagé que ces personnes soient orientées prioritairement sur l'annexe Pasteur, qui est la plus proche du centre.

Par cette convention, la Ville de Villejuif entend marquer sa volonté politique de répondre aux attentes des personnes en situation de handicap et ainsi promouvoir leur intégration dans la cité et leur autonomie pour rendre la ville la plus inclusive possible.

Il est proposé de valider la présente convention de coopération entre l'association Paul-et-Liliane-Guinot et le Centre municipal de santé, conclue pour une durée de trois ans reconductibles.

Madame CASEL

Monsieur le Maire, mon intervention n'a rien à voir avec le rapport. Je voulais, par politesse, vous informer que je vous ai envoyé ma lettre de démission. Cela fait exactement vingt-sept ans que je viens au conseil municipal. Je n'ai pas manqué beaucoup de conseils...

Monsieur le Maire

Madame, je propose que nous terminions celui-ci.

Madame CASEL

Non, parce que je m'en vais. Donc, je voulais simplement dire au revoir à mes collègues et dire que je partais. Cela fait vingt-sept ans que je suis là. En vingt-sept ans, vous êtes mon troisième maire communiste et cela fait vingt-sept ans que j'entends les mêmes mots et les mêmes discours et que je reçois le même mépris. C'est tout, je voulais vous dire au revoir.

Monsieur le Maire

Nous revenons au sujet du rapport présenté. Qui souhaite prendre la parole ?

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION A L'UNANIMITE, des suffrages exprimés.

Adoptée à 42 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

Monsieur le Maire

Nous revenons en arrière, car j'ai sauté un rapport qui aurait dû être présenté avant celui-ci.

27. RAPPORT N° 26-1263 : Adhésion à la coopérative foncière francilienne

Monsieur LAFON

Il vous est demandé de valider le projet d'adhésion à la Coopérative foncière francilienne. Il est obligatoire d'utiliser certains acronymes, et j'en suis désolé. De nouveaux opérateurs s'installent dans le paysage et la Coopérative foncière francilienne est l'un d'entre eux. C'est un organisme

foncier solidaire qui a la particularité d'être doté d'un statut coopératif, à l'initiative de douze opérateurs HLM de la région Île-de-France.

Il propose d'être un partenaire pour l'élaboration de baux réels solidaires. Ces opérateurs maîtrisent le foncier des projets immobiliers et le bail réel solidaire est un contrat de vente qui est fait à des particuliers sur l'appartement, sans le foncier. Les prix resteront figés dans le temps. Leur évolution reposera sur l'indice du coût de la construction et donc pas sur celle des prix du marché de l'immobilier.

La Ville souhaite développer la création de BRS sur son territoire, notamment à proximité des transports et des nouvelles gares du Grand-Paris-Est-Ouest. A cet effet, elle participera au Conseil d'administration de cette coopérative qui est ouverte aux habitants ainsi qu'aux collectivités territoriales. Le montant de cette adhésion a été fixé à 10 000 euros.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION A L'UNANIMITE, des suffrages exprimés.

Adoptée à 42 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

28. Rapport 28-1252 : Convention de partenariat avec l'association CAP'ECOUTE JEUNES

Madame BAKOUR

Cette convention de partenariat avec l'association Cap'Ecoute Jeunes a pour objet la mise en place de permanences gratuites dispensées par des psychologues bénévoles de cette association au Centre de santé Pierre-Rouquès, en vue d'accompagner des jeunes Villejuifois de 11 à 25 ans ayant besoin de soutien psychologique.

Cette association joue un rôle actif dans l'écoute psychologique en direction des jeunes, que la crise sanitaire que nous traversons depuis deux ans n'a pas épargnés. Elle joue également un rôle dans la construction d'un maillage de partenaires dans le cadre de l'offre en matière de soutien à la santé mentale.

L'association a noué un partenariat avec d'autres associations de Villejuif et a élargi son intervention au Collège Karl-Marx dont la proximité facilite l'accès des jeunes au CMS. Elle organisera des actions de sensibilisation au handicap dans les établissements scolaires et entreprises de la ville.

Lors de la commission n°5, Monsieur SAADI a demandé s'il était envisageable que ces consultations soient étendues dans d'autres lieux ou quartiers. Nous y sommes favorables, mais il faudra apprécier la capacité de cette association à porter cette charge, ce que nous ferons progressivement.

L'association présente un bilan intéressant sur l'année 2021 dont vous trouverez les chiffres sur le rapport et s'inscrit tout à fait dans les axes du contrat local de santé mentale. La commune souhaite accompagner et soutenir les jeunes en situation de fragilité psychique dans une structure de proximité facilement accessible et, dans ce cadre, poursuivre son partenariat avec l'association

Cap'Ecoute Jeunes en l'accueillant dans les locaux du SMS Rouquès. L'association prendra en charge les dépenses liées à la tenue des permanences.

Il est proposé de valider la présente convention de partenariat avec l'association Cap'Ecoute Jeunes convenue pour une durée d'un an pouvant être renouvelée.

Monsieur OUAHRANI

Je voulais féliciter ma collègue Madame BAKOUR pour cette convention. Actuellement, de nombreux jeunes, avec les gaz hilarants et tout ce qui peut se passer dans les collèges, nécessitent qu'un vrai travail sur leur santé soit effectué. Il faut vraiment s'en préoccuper. Un rapprochement se fera autant avec la PM que le service Prévention et le service Jeunesse. Nous sommes à l'écoute de tout ce qui se passe dans nos collèges et nos quartiers.

Merci encore pour cette convention.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION A L'UNANIMITE des suffrages exprimés.

Adoptée à 42 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

29. Rapport n°29-1287 : Convention d'accueil des ambassadeurs des droits de l'enfant en collaboration avec les défenseurs des droits.

Madame LAMBILLIOTTE

Nous collaborons déjà avec la défenseure des droits des enfants, ce qui nous permet de proposer actuellement aux enfants un accueil de loisir, de bénéficier d'ateliers et de grands jeux sur le thème du droit des enfants. Ces ateliers sont proposés lors du premier semestre de l'année. Ils sont animés par des jeunes en service civique qui sont recrutés par le défenseur des droits. Ils ont lieu à titre gracieux pour la collectivité.

Notre majorité souhaitant développer la sensibilisation aux droits des enfants et, en particulier, la lutte contre les discriminations et les violences qu'elles peuvent engendrer, nous souhaitons élargir cette collaboration à d'autres sessions de vacances et à des manifestations de la ville, comme la journée des droits de l'enfant.

Nous proposons de signer une convention de partenariat avec les défenseurs des droits des enfants. Cette délibération a été présentée par nous en commission et approuvée à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION A L'UNANIMITE des suffrages exprimés.

Adoptée à 42 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

30. Rapport 30-1308 : Convention Fonds Publics et Territoires entre la Caisse d'allocations familiales du Val de Marne et la ville de Villejuif relative à l'accueil des enfants en situation de handicap.

Madame LAMBILLIOTTE

Comme cela a été précisé à plusieurs reprises durant ce conseil municipal, depuis notre élection, nous travaillons à prendre davantage en considération les besoins des personnes en situation de handicap. Dans ce cas précis, nous souhaitons développer l'accueil des enfants en situation de handicap lors des temps périscolaires.

Nous avons plusieurs objectifs : des objectifs quantitatifs, c'est-à-dire le renforcement des équipes et la mise en place des livrets d'accueil individualisés pour diagnostiquer et suivre les besoins de chaque enfant et avoir une vision plus claire des enfants porteurs de handicap ou besoins particuliers afin d'adapter les besoins au plus près. Nous avons également des objectifs qualitatifs qui consistent à former les équipes encadrantes, à faire évoluer le vivre ensemble et l'apprentissage de la différence auprès des enfants, à apporter un soutien adapté aux familles, à mettre en place des outils pédagogiques et éducatifs adaptés, à développer les échanges avec la psychologue de la ville.

Pour optimiser les financements de la ville, le service Enfance a déposé un projet auprès de la CAF afin de développer ces objectifs.

Nous vous proposons d'approuver ce projet de convention avec la CAF.

Cette délibération a été présentée en commission et approuvée à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION A L'UNANIMITE des suffrages exprimés.

Adoptée à 42 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

31. Rapport 31-1281 : Attribution d'une subvention pour l'année 2022 au Centre communal d'action sociale

Monsieur le Maire

Ce budget soutiendra les associations de solidarité, que je tiens à saluer et qui, depuis deux ans et demi, font face à une aggravation de la situation, dans leurs actions. Il servira à procéder à une analyse des besoins sociaux sur lesquels nous avons pu échanger au cours de cette séance. Cette subvention sera bel et bien utile aux Villejuifois quand la crise fait rage et que les décisions à l'échelle de notre pays ou de notre département ne sont pas au rendez-vous des besoins de notre pays et des populations dont nous avons la responsabilité dans cette commune.

Monsieur PLUSQUELLEC

Avant d'intervenir sur la délibération, au nom du groupe « Réinventons Villejuif », je souhaite adresser un salut républicain, car lorsqu'on a passé vingt-sept ans en tant que conseillère municipale, qu'on partage ou pas les mêmes valeurs, mais qu'on défend le bien commun, éventuellement avec des divergences, le travail effectué dans la municipalité mérite d'être salué.

Je viens de dire trop de choses positives à la droite. Je dis aussi que ce budget correspondra à un désengagement du Département qui, comme vous le savez, est passé à droite. Nous avons une subvention du Département pour instruire des dossiers de RSA. Le montant de cette subvention est conditionné par le nombre de rendez-vous effectués avec les personnes concernées. La droite aggravera les conditions en passant à dix rendez-vous obligatoires, ce qui est impossible, pour se désengager de l'aide publique que le Département peut apporter aux municipalités. Nos élus, et plus particulièrement ceux qui nous représentent au niveau national, doivent porter cette question car le problème n'est pas propre à notre département. Ce durcissement des conditions doit être connu, car il rend plus difficile le quotidien de Villejuifois, ce qui est dramatique.

Monsieur BOUNEGTA

Je remercie Monsieur PLUSQUELLEC pour son salut républicain concernant Madame CASEL. J'aurais cependant préféré que Monsieur le Maire prononce un petit mot. Madame CASEL est là depuis vingt-sept ans et j'aurais préféré une marque de sympathie de votre part. Même si nous ne sommes pas d'accord politiquement, nous pouvons rester républicains. Merci.

Monsieur le Maire

Monsieur BOUNEGTA, pour être très sincère et pour avoir un salut républicain, il faut se comporter en républicain. Venir en séance annoncer sa démission, se lever et partir comme pour faire ses courses à Franprix, cela ne me paraît pas très républicain. Ce n'est pas vis-à-vis de moi, mais vis-à-vis des électeurs qui l'ont élue et qui peuvent sans doute attendre d'elle un autre comportement que celui qu'elle vient d'avoir en séance. Vous vouliez des précisions et connaître mon point de vue, je viens de vous le donner.

Madame ESCLANGON

Je ne prends pas la parole parce nous sommes contre. Nous sommes simplement surpris de ne pas avoir un rapport un peu plus circonstancié, car la subvention est relativement importante. Nous avons trouvé que le rapport était un peu mince. Aurons-nous un rapport plus circonstancié avec le compte administratif ? Voter une telle subvention sur trois lignes de rapport...

Monsieur le Maire

Tous les éléments figureront dans le budget du Conseil d'administration du CCAS qui apportera tous les éléments. Comme évoqué par des élus de la majorité dans le cadre de la discussion, au-delà d'augmenter les moyens et de se donner des objectifs précis, nous souhaitons également effectuer un diagnostic social de la situation dans la ville, afin d'être plus pertinents et efficaces dans les réponses à apporter sur un sujet comme celui-ci. Enfin, par-delà les moyens alloués par la Ville de Villejuif à notre CCAS, je veux aussi redire que je partage la mobilisation à venir pour faire face au recul sans précédent et au virage très à droite que vient de prendre le Conseil départemental du Val-de-Marne, en rendant quasiment impossible et inaccessible le recours aux droits dans une population qui est majoritairement composé d'ayant-droit renonçant aux aides existantes dans le pays. Nous aurons donc des mobilisations à venir sur un sujet aussi important au regard de la crise sociale qui frappe notre pays et en particulier les Villejuifois, les Villejuifois et les Valdemarnais, de façon plus générale.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION A L'UNANIMITE des suffrages exprimés.

Adoptée à 42 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

32. Rapports N°32 : Démolition de la propriété communale du 10, rue Emile Zola – Autorisation de signature de la demande de permis de démolir, N°33 Démolition de la propriété communale du 48, sentier Benoît Malon – Demande d'autorisation de signature de la demande de permis de démolir et N°34 Démolition de la propriété communale du 18, rue du Lion d'Or – Demande d'autorisation de signature de la demande de permis de démolir

Monsieur LAFON

Monsieur le Maire, je propose de voter ces trois délibérations en même temps. Il s'agit de trois autorisations de permis de démolir. La première concerne une maisonnette vétuste situé 10, rue Emile Zola, la deuxième une maison située 48, sentier Benoît Malon et la troisième une maisonnette située 18, rue du Lion d'Or.

Il est fait état du délabrement de ces maisons au travers d'une catégorie fiscale 7 (précaire, sans confort) ou d'une catégorie fiscale 8 (taudis). Pour revenir au débat taxe foncière versus TVA, il convient de préciser que la taxe foncière s'applique en fonction de la surface, chaque surface étant classée par rapport à une typologie de bâtiment. Même si cette typologie est obsolète, car datant des années soixante-dix, elle détermine un lien entre la qualité d'un bâti, la surface, et, normalement, les revenus de la personne. La TVA, quant à elle, est payée plus par les pauvres que par les riches.

Je propose au conseil municipal de voter la démolition de ces trois maisonnettes vétustes.

Monsieur le Maire soumet le rapport concernant la maison située rue Emile Zola aux voix.

ADOPTION A L'UNANIMITE des suffrages exprimés.

Adoptée à 42 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

Monsieur le Maire soumet le rapport concernant la maison située sentier Benoît Malon aux voix.

ADOPTION A L'UNANIMITE des suffrages exprimés.

Adoptée à 42 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

Monsieur le Maire soumet le rapport concernant la maison située rue du Lion d'Or aux voix.

ADOPTION A L'UNANIMITE des suffrages exprimés.

Adoptée à 42 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

35. Rapport N°35-1273 : Plan de formation pour 2022 et 2023

Madame LEYDIER

Ce rapport est le plan de formation pour les agents de la collectivité. Ce rapport a été adopté à l'unanimité au comité technique, le 3 février 2022. Lors de la commission municipale, il a fait l'objet d'une abstention.

Je ne vais pas redétailler tout ce qui est décrit dans le plan de formation, car vous avez le rapport et le plan de formation qui est suffisamment complet. Je souhaite cependant vous dire ce qu'il représente pour nous.

Dans notre majorité, nous l'avons déclaré dès le début, les services publics représentent une valeur cardinale et fondamentale que nous voulions remettre au cœur de notre action et du travail que nous allions mener avec les Villejuifois. Défendre les services publics, c'est bien, le prouver, c'est mieux. Ce plan de formation est ambitieux, car nous attachons beaucoup d'importance au développement des compétences des agents pour renforcer la qualité du service public, la qualité de vie au travail, pour leur permettre une évolution dans leurs carrières, un travail sur leur projet professionnel et de pouvoir s'adapter aux nouvelles technologies.

Je rappelle l'attachement de cette majorité à dire ce qu'elle fait et à faire ce qu'elle dit, dans une enveloppe budgétaire réévaluée, puisqu'elle s'ouvre également sur des formations qui ne sont pas toujours présentées par le CNFPT.

Je propose de soumettre ce rapport à votre approbation.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION A L'UNANIMITE des suffrages exprimés.

Adoptée à 42 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

36. Rapport N°36-1255 : Création de postes

Madame LEYDIER

Ces créations et suppressions de postes concernent deux directions de la collectivité : la direction de l'Education et la direction des Affaires générales. Sur la direction des Affaires générales, nous avons eu une intervention de Monsieur Gilbert CHASTAGNAC pour la création d'une quatrième mairie annexe. Il s'agit donc de créer les postes pour cette quatrième mairie annexe.

Pour la direction de l'Education, dont nous avons abondamment parlé ce soir, il s'agit de la nécessité de mieux accompagner les enfants villejuifois dans leur scolarité. Pour ce faire, près de quatre cents agents travaillent déjà dans cette direction et y font un travail remarquable. Il est nécessaire de renforcer leur effectif et de consolider l'accompagnement qu'ils font en termes de service public de l'éducation. Je précise que nous ne nous substituons pas à l'Etat quand nous renforçons les moyens de la direction de l'Education, mais nous montrons notre volonté à donner toute sa place au service public communal pour l'accompagnement des enfants dans leur scolarité,

pour l'accompagnement des enseignants, pour avoir des écoles accueillantes et bienveillantes dans lesquelles les enfants pourront mieux travailler.

Madame ESCLANGON, je ne sais pas si cela vous intéresse. Je pensais que les enfants vous intéressaient.

Je tiens à préciser que, lorsque nous parlons des enfants, nous tenons à mettre autant de moyens à leur service, car ils sont dans leur troisième année de difficultés scolaires. Un élève entré en maternelle il y a trois ans rencontre encore des difficultés à cause de la crise sanitaire au cours de sa troisième année. Les enfants ont aujourd'hui besoin d'un appui et il est important que le service public communal puisse le leur apporter, sans se substituer à l'Etat, mais en leur garantissant les meilleures conditions d'accès à l'école.

Monsieur LIPIETZ

Je satisferai à la tradition récemment instituée de saluer le départ de Madame CASEL, en interrompant les autres interventions, puisqu'elle a lancé son discours annonçant son départ en plein milieu d'un débat très intéressant sur le CMS. Madame CASEL, comme vous le savez sans doute, est là depuis très longtemps. Madame GANDAIS avait rendu hommage à sa constance en tant que défenseuse de l'environnement. Alors que j'étais dans le même groupe qu'elle en 1985, j'ai démissionné à un moment donné parce que nous avions une convention de rotation entre nous. Contrairement à ce qu'elle laisse entendre, j'avais demandé à Monsieur COSNIER le droit de prononcer une courte intervention à la fin du Conseil municipal pour annoncer mon départ. J'ai salué comme il se devait le travail de mes collègues. Cela s'était passé conformément à la tradition républicaine. Un maire communiste pouvait très bien saluer un opposant qui s'en allait et l'opposant saluait le travail de Monsieur COSNIER. Je regrette que, à certains moments, les personnes s'enfoncent dans une telle attitude.

Je reviens au sujet qui nous occupe, c'est-à-dire les créations de postes. Je siége au comité technique paritaire, où nous avons longuement discuté de ces créations, et elles ont été approuvées en fonction des nouvelles nomenclatures de postes. Nous nous en réjouissons. Cependant, nous espérons que ce ne seront pas les derniers agents que nous allons embaucher, titulariser et former. Nous accusons un énorme retard, qui n'est pas encore comblé, dans l'embauche de personnel formé et titularisé pour satisfaire au service public. Nous étions partis avec cent vingt-deux postes non pourvus dans la mandature précédente, sous Monsieur LE BOHELLEC. Nous avons commencé par embaucher soixante-dix agents pour les écoles, parce que c'était l'interface la plus immédiate avec le public et probablement le service public le plus stratégique qu'une municipalité doit assumer. Nous l'avons fait, mais nous sommes rapidement alertés des trous existant avec la même intensité au niveau de l'encadrement moyen que nous avons ici. On ne se rend pas compte, à l'extérieur, de la souffrance des agents provoquée par le fait qu'ils sont surchargés de travail. Je crois qu'actuellement, cent cinquante agents, soit plus de 10 % du personnel, déclarent être en souffrance au travail, du fait de tensions, du fait qu'ils ne sont pas assez nombreux. Nous applaudissons chaleureusement ces créations de postes et disons très clairement à Monsieur BOUNEGTA et à la droite que ce ne sont pas les derniers et que les Villejuifois ont droit à encore plus de service public. Les salariés de nos services ont droit à avoir un nombre nettement accru de collègues.

Madame ESCLANGON

Nous ne nous opposerons pas à ces créations de postes parce qu'ils sont destinés aux écoles. Nous avons bien conscience, grâce aux retours d'information en provenance des parents d'élèves, que les

écoles rencontrent une vraie difficulté depuis plusieurs mois. Il est bien évident qu'il faut leur apporter un soutien pour qu'elles fonctionnent mieux. J'espère simplement que ces postes ne viendront pas grossir la longue liste d'offres d'emplois de la ville et que vous arriverez à recruter sur ces postes, car, à chaque fois que je reçois la liste des postes vacants, je constate un problème de recrutement. Nous voterons pour ce rapport.

Madame LEYDIER

Madame ESCLANGON, vous rappelez-vous que, en tout début de Conseil, nous avons parlé de la Chambre régionale des comptes et du fait qu'elle avait pointé que la collectivité ne publiait pas toutes ses offres d'emplois ? Nous, aujourd'hui, nous les publions toutes. Cela fait partie de nos obligations, même si cela ne se faisait pas auparavant. Sur mille deux cents agents, vous constaterez que le nombre de postes vacants est minime. Les postes vacants existeront toujours, car la rotation restera présente. Je me félicite que ces postes paraissent tous les mois dans la lettre RH. Cela permet la mobilité interne, sur laquelle nous avons beaucoup travaillé. Tous les agents reçoivent cette lettre avec leur fiche de paie et ils ont ainsi tous accès aux offres d'emplois, ce qui leur offre la possibilité d'évoluer au sein de la collectivité, s'ils le souhaitent. Vous devriez en être heureuse

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION A L'UNANIMITE des suffrages exprimés.

Adoptée à 42 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

37. Rapport N°37-1300 : Emplois fonctionnels de la commune

Madame LEYDIER

Il s'agit d'un rappel qui nous a été fait au début de notre mandature pour la mise en conformité de la description des postes d'emplois fonctionnels.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION A L'UNANIMITE des suffrages exprimés.

Adoptée à 42 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

38. Rapport N°38-1274 : Modification du règlement intérieur

Monsieur le Maire

Conformément aux engagements pris et après échanges avec les présidents des groupes de la majorité et de l'opposition, nous avons défini une sorte de clause de revoyure pour adapter le travail de nos commissions, notamment. Elle permettra également de vérifier que la composition initiale pouvait convenir et permettre l'échange, le débat et la contradiction pour l'élaboration des rapports préparatoires au conseil municipal. Ce ne fut pas le cas, car nous avons été amenés à modifier et réduire le nombre de commissions, à regrouper certaines thématiques et travailler à la redistribution

des quarante-cinq élus de notre collectivité. Quatre commissions remplacent les cinq commissions précédentes définies par le vote du 4 juillet 2020.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION A L'UNANIMITE des suffrages exprimés.

Adoptée à 42 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

39. Rapport N°39-1303 : Composition des commissions municipales

Monsieur le Maire

En fonction de ce qui a été décidé lors du vote du point précédent, la composition des commissions municipales fait l'objet de propositions faites aux élus. Nous venons d'apprendre que Madame CASEL était démissionnaire. Suite à cette démission, une remplaçante, Madame ALEXANDRE, sera amenée à siéger en commission.

Je vous propose d'adopter la composition des commissions municipales, avec cette modification.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION A L'UNANIMITE des suffrages exprimés.

Adoptée à 42 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

40. Rapport n°40-1321 : Vœu pour la défense des AESH

Monsieur le Maire

Nous terminons notre conseil municipal par un vœu pour la défense des AESH.

Madame TAILLE-POLIAN

Je ne serai pas trop longue, car l'heure est déjà bien avancée.

Il me semblait important, dans le cadre de la majorité, de déposer ce vœu pour exprimer tout notre soutien à l'égard des AESH, ces personnels qui accompagnent les enfants atteints de handicap dans les établissements scolaires. Une bonne partie d'entre elles, dans le Val-de-Marne, sont en grève depuis six semaines. Six semaines de lutte et de bataille pour un certain nombre de points.

Tout d'abord, parce que leur situation est extrêmement précaire et qu'il est nécessaire que des mesures d'urgence soient prises, précisément dans le Val-de-Marne. Les contrats et les avenants aux contrats qui leur sont proposés sont particulièrement difficiles à accepter dans notre département, par rapport à d'autres. Je pense au nombre d'heures qui leur sont proposées, vingt et une heures. Dans d'autres départements, les contrats peuvent être de vingt-quatre heures, ce qui représente une différence notable.

De plus, dans le cadre des PAIL, il peut leur être demandé d'intervenir sur un nombre important d'établissements, ce qui peut fragiliser leurs conditions de rémunérations. Ces personnels sont souvent embauchés à temps partiel et occupent des emplois complémentaires situés dans ou à proximité de l'école où ils travaillent. Si on leur demande de se déplacer dans une autre école, toute leur organisation les protégeant de la précarité est mise en difficulté.

Les AESH sont en grève depuis six semaines dans notre département. Ce problème se pose dans toute la France. Les problèmes rencontrés par ces personnels qui réalisent un travail indispensable concernent la formation, la rémunération et le statut.

J'ajoute qu'aujourd'hui, dans notre département, d'après les chiffres transmis aux élus départementaux, plus de mille trois cents enfants ayant reçu une notification de la part de la MDPH n'ont aucun accompagnement. Il est donc incompréhensible que l'inspection académique, dans notre département, limite les contrats des AESH actuellement en poste à vingt et une heures et ne les passe pas à vingt-quatre, ce qui permettrait l'accompagnement d'un plus grand nombre d'enfants.

Je tenais à ce que nous puissions saluer ensemble le courage des AESH en grève depuis six semaines en raison de la situation totalement indigne qui leur est faite. Nous leur transmettrons ce vœu car le moindre geste de soutien est positif et ce serait un bon signal à leur transmettre.

Monsieur ASSOGBA

Je vous remercie de m'accorder la parole pour marcher dans les pas de Madame la Sénatrice sur la question des AESH. Au nom du groupe et des élus de « Villejuif Ecologie », j'indique que nous soutiendrons le vœu présenté par Madame la Sénatrice.

Face aux alertes et aux menaces relatives à leur rémunération, leurs statuts et leur recrutement, nous, les élus du groupe « Villejuif Ecologie », souhaitons apporter notre soutien à la communauté éducative dont font partie nos AESH en grève illimitée depuis le 10 janvier 2022. Etant moi-même un ancien auxiliaire de vie scolaire et ayant écumé durant trois ans les parquets d'une classe Ulysse au collège, je sais et je mesure à quel point l'inclusion scolaire reste fragile, alors qu'elle est primordiale sur les temps scolaires et d'apprentissage et d'intégration sociétale.

Nous souhaitons également témoigner notre solidarité entière aux diverses mobilisations engagées par les élus et l'ensemble de la communauté éducative. Nous saluons l'effort engagé à travers le budget primitif qui prend en charge les personnes en situation de handicap et les moyens déployés dans ce sens par la municipalité, notamment dans le cadre des assises de la mobilité. Nous saluons également le travail titanesque mené par les instances locales, le conseil local du handicap, sans oublier l'engagement de nos élus pour enforcer et poursuivre la lutte contre l'exclusion au profit d'une inclusion sociale et locale.

Enfin, nous émettons le vœu qu'émerge un plan d'urgence pour le service public de l'éducation afin de permettre à nos jeunes en situation de handicap de pouvoir avoir une tribune ou un accès au sein des équipements sportifs de la ville et au sein du prochain tiers-lieu. J'ajouterai, pour finir, la participation de ce public au débat sur la participation citoyenne et les futurs conseils de quartier.

Monsieur CHASTAGNAC

Le groupe communiste est totalement partie prenante de ce vœu sur lequel nous avons travaillé collectivement. Il est cohérent avec les discussions menées au cours de cette réunion sur nos engagements par rapport aux personnes en situation de handicap et sur nos engagements sur une société plus digne, plus humaine et qui intègre toutes ces problématiques.

Nous étions également partie prenante des mobilisations de ces personnes qui mènent une lutte compliquée et très digne et nous sommes disponibles pour accompagner au mieux ce mouvement. Le recteur s'était engagé sur un certain nombre de postes, qui n'existent toujours pas. Nous appelons à continuer cette mobilisation, tant au niveau départemental qu'au niveau national ou dans notre collectivité.

Madame MANTION

Au nom du groupe « Réinventons Villejuif », nous souscrivons complètement à ce vœu. Lorsqu'on voit la précarité dans laquelle évoluent les AESH, lorsqu'on voit toutes les réunions de suivi de scolarité au cours desquelles les équipes pédagogiques hésitent elles-mêmes à inscrire leurs besoins horaires en AESH en raison de l'incertitude que le poste soit pourvu, lorsqu'on voit que les demandes d'AESH individualisées n'aboutissent que dans très peu de cas, nous soutenons totalement ces professionnels essentiels à l'inclusion, alors que la France a déjà beaucoup de retard dans ce domaine. Quel gâchis de constater cette situation et cette non-reconnaissance pour ces professionnels engagés auprès des enfants. Ayons un mot à destination des familles des enfants en situation de handicap, concernant leur parcours du combattant pour passer du diagnostic à des prises en charges médicales, paramédicales, éducatives adaptées et pour que leurs enfants soient accompagnés dans le cadre de leur scolarisation. Merci pour ce vœu que nous partageons entièrement.

Madame ESCLANGON

Notre groupe souscrit également à ce vœu. Par mon métier, j'ai souvent eu affaire aux AESH, qui sont extrêmement importantes dans l'inclusion de nos écoles. Vous avez raison de souligner la différence importante en fonction des académies. J'ai longtemps travaillé dans l'académie de Créteil où le manque de recrutement des AESH était important. Aujourd'hui, dans l'académie de Paris, le recrutement des AESH s'effectue sans problème. La disparité entre les académies doit absolument être revue.

Indépendamment du fait qu'il faut recruter, car l'école devient de plus en plus inclusive, les AESH sont indispensables dans les classes pour permettre une pédagogie et un enseignement identique à tous les élèves. Il faut les recruter, mais il faut aussi les former et les payer. Ces trois stades sont indispensables à l'inclusion des élèves porteurs de handicap dans les classes. Nous voterons pour ce vœu.

Madame LAMBILLIOTTE

Je suis heureuse de voir que nous partageons ce sujet. J'indique qu'une mobilisation est organisée mercredi à 14 heures à Créteil, devant le rectorat. Cette mobilisation intersyndicale concerne le premier et le second degré. N'hésitons pas à nous y retrouver. Je rappelle que le plan d'urgence réclamé pour l'éducation n'a pas été mis en place et que, sur la ville, nous sommes sous la menace d'une dizaine de fermetures de classes, alors que nos effectifs baissent un peu en maternelle (moins dix-huit élèves), mais que nous en gagnons cent cinquante. Il y a donc matière à se mobiliser, car la baisse démographique justifiant ces fermetures de classes aurait pu être une occasion d'améliorer

les conditions de travail des élèves qui sont impactés depuis trois ans, ce qui est énorme à l'échelle d'une vie d'enfant.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION A L'UNANIMITE des suffrages exprimés.

Adoptée à 42 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

La séance est levée à 00H12.

Pierre GARZON
Maire
Conseiller départemental du Val de Marne



Secrétaire de séance
Ahcène SAADI